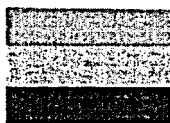


Coopération Gabon – Communauté européenne



Présentation du Rapport conjoint 2002
Communiqué
de l'Ordonnateur National et du Chef de Délégation

La coopération entre le Gabon et la Communauté européenne est marquée en 2002 par la ratification par le Gabon le 18 avril 2002 de l'Accord de Cotonou et la signature le 16 mai 2002 du Document de stratégie de coopération et du PIN 9^{ème} FED.

L'Accord de Cotonou redéfinit la coopération et ouvre une nouvelle ère de partenariat entre les Etats ACP et la Communauté européenne.

- Ce partenariat est « centré sur l'objectif de réduction et, à terme, d'éradication de la pauvreté, en cohérence avec les objectifs du développement durable et d'une intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale ».
- L'appropriation du pays de la stratégie de développement et de la mise en œuvre de la coopération est un principe fondamental.
- Le rôle complémentaire des acteurs non étatiques est reconnu et sa contribution potentielle au processus de développement doit être promue.
- La dimension politique est reconnue comme un élément essentiel pour le développement et le dialogue politique la méthode pour le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité.
- L'intégration régionale est reconnue comme un instrument clé de la coopération économique et commerciale.

Au cours de l'année 2002, des réalisations importantes ont été enregistrées dans le cadre de la coopération.

Sur le plan national :

- l'achèvement des travaux d'Aménagement de la route Lalara-Mitzic avec la réception définitive prononcée en septembre 2002,
- l'état avancé du PAAS II qui finance l'acquisition d'équipements d'enseignement technique et professionnel et des travaux urbains en co-financement avec la Banque mondiale,
- le démarrage du projet Soutien à l'éducation de base dès le mois de janvier 2002,
- le démarrage en septembre 2002 du programme sectoriel de valorisation des aires protégées,
- le démarrage en décembre 2002 du programme de Soutien aux initiatives culturelles.

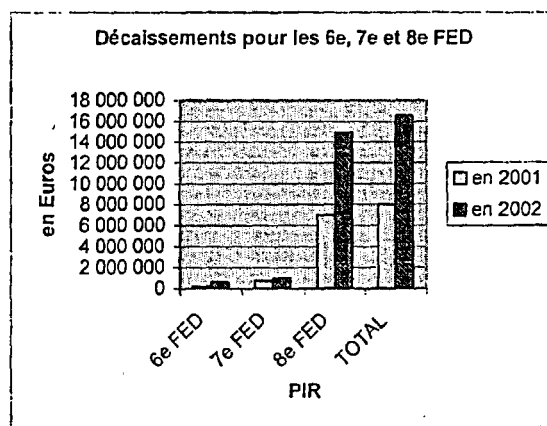
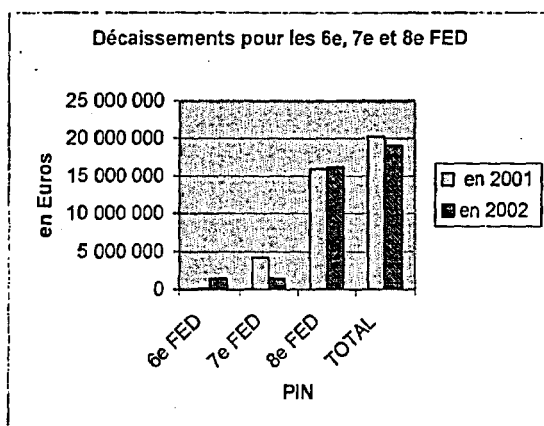
Sur le plan régional :

Rapport conjoint 2002

- la poursuite des deux grands programmes régionaux : ECOFAC et PROCULTURE,
- l'appel d'offres en juillet 2002 pour les travaux d'Aménagement de la région des trois frontières (Gabon, Cameroun et Guinée équatoriale),
- le démarrage en mai 2002 du projet de Développement d'alternatives au braconnage en Afrique centrale (DABAC).

Le mouvement des décaissements en 2002 par rapport à 2001 se présente comme suit :

Année	Montants en euros	6 ^{ème} FED	7 ^{ème} FED	8 ^{ème} FED	TOTAL
2001	PIN	71 457	4 269 217	15 960 249	20 300 922
	PIR	240 066	761 421	7 009 142	8 010 629
2002	PIN	1 412 371	1 470 538	16 206 960	19 089 869
	PIR	617 043	1 027 938	14 921 091	16 566 072



Ainsi, les décaissements au titre des PIN de 2002 sont de même niveau que ceux de 2001, tandis que les décaissements au titre des PIR de 2002 sont plus que doublés par rapport à ceux de 2001. Les PIN et PIR des 6^{ème} et 7^{ème} FED s'achèvent en 2002 avec des derniers décaissements peu importants.

Par contre, le programme d'appui aux réformes économiques PARE III 2001-2002 du 8^{ème} FED, d'un montant de 4,9 millions d'euros, n'a pas pu être mobilisé jusqu'à ce jour, le programme conclu entre le Gabon et le FMI en octobre 2000 étant interrompu en fin 2001.

Pour les prochaines années, le PIN 9^{ème} FED est constitué d'une enveloppe A de 34 millions d'euros et d'une enveloppe B de 45 millions d'euros.

Les transports et l'aménagement du territoire ont été retenus comme secteur de concentration, avec plus de 70% de l'enveloppe A. Les autres actions comprennent : le renforcement des capacités du Ministère des Travaux Publics et des services de l'Ordonnateur National, l'appui aux acteurs non étatiques et une contribution aux programmes régionaux de conservation et de gestion durable des ressources forestières.

L'enveloppe B comprend un programme d'appui au secteur minier d'un montant de 35 millions d'euros, dont le financement a été approuvé par le Comité du FED le 12 décembre 2002.


Une étude d'actualisation du Plan directeur intermodal des transports (PDIT) sera préparée en début de 2003 pour programmer les interventions du 9^{ème} FED dans le secteur des transports.

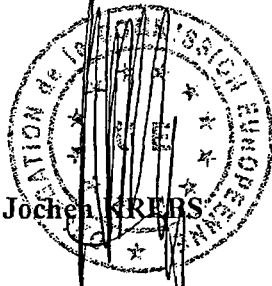
Rapport conjoint 2002

L'année 2002 est aussi marquée par un dialogue plus soutenu aussi bien entre le gouvernement et les bailleurs de fonds qu'entre la Délégation et l'Ordonnateur National. Ces échanges devront se poursuivre pour rendre plus efficace la coopération, conformément à l'esprit nouveau de l'Accord de Cotonou.


Libreville, le 28 avril 2003.

Le Chef de Délégation
de la Commission européenne


Jochem KREBS



Le Ministre d'Etat, Ministre de la
Planification et de la programmation du
Développement. Ordonnateur National du
FED.


Casimir OYE MBA

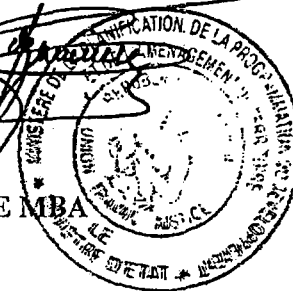


TABLE DES MATIERES

1. Résumé	5
2. Agenda politique du Gabon	7
3. Bilan de la situation politique, économique et sociale	9
4. Examen de la coopération passée et en cours	13
4.1. Secteur de concentration et appui macro-économique	13
4.1.1. Secteur de concentration : Appui à la politique d'aménagement du territoire	13
4.1.2. Appui macro-économique	15
4.2. Projets et programmes hors concentration	16
4.2.1. Soutien à l'éducation de base	16
4.2.2. Secteur Forêt et Environnement	19
4.2.3. Programme de soutien aux initiatives culturelles (PSIC)	22
4.3. Autres instruments	22
4.3.1. Banque européenne d'investissement	22
4.3.2. Coopération régionale	23
4.3.3. SYSMIN	26
4.3.4. Lignes budgétaires	26
5. Perspectives de programmation pour les années suivantes	27
5.1. Cohérence de la stratégie de réponse	27
5.2. Préparation d'actions du 9ème FED	27
5.3. Chronogramme d'activités actualisé et Calendrier indicatif des engagements et décaissements	28
6. Revue opérationnelle 2003 : thèmes spécifiques	31
6.1. Utilisation des reliquats des anciens FED	31
6.2. Définition d'indicateurs et d'objectifs des secteurs de concentration	31
6.3. Dialogue entre les partenaires de la coopération	33
annexes	36
Annexe 1 : Fiche d'information Gabon	37
Annexe 2 : Situation financière du FED	40
Annexe 3 : Fiches de projet	41
Annexe 4 : Cadre logique	43

1. RESUME

La coopération entre le Gabon et la Communauté européenne est marquée en 2002 par la ratification par le Gabon le 18 avril 2002 de l'Accord de Cotonou et la signature le 16 mai 2002 du Document de stratégie de coopération et du PIN 9^{ème} FED. Au cours de l'année 2002, des réalisations importantes ont été enregistrées dans le cadre de la coopération.

Sur le plan national :

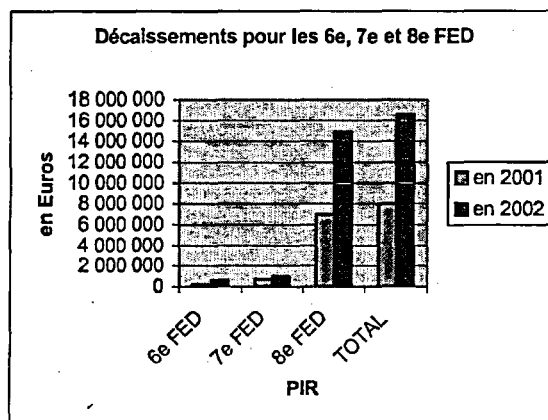
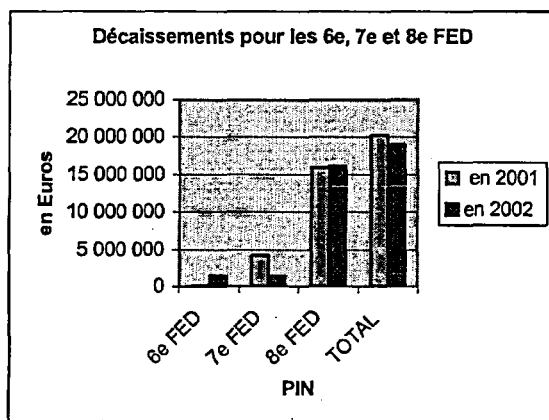
- l'achèvement des travaux d'Aménagement de la route Lalara-Mitzié avec la réception définitive prononcée en septembre 2002,
- l'état avancé du PAAS II qui finance l'acquisition d'équipements d'enseignement technique et professionnel et des travaux urbains en co-financement avec la Banque mondiale,
- le démarrage du projet Soutien à l'éducation de base dès le mois de janvier 2002,
- le démarrage en septembre 2002 du programme sectoriel de valorisation des aires protégées,
- le démarrage en décembre 2002 du programme de Soutien aux initiatives culturelles.

Sur le plan régional :

- la poursuite des deux grands programmes régionaux : ECOFAC et PROCULTURE,
- l'appel d'offres en juillet 2002 pour les travaux d'Aménagement de la région des trois frontières (Gabon, Cameroun et Guinée équatoriale),
- le démarrage en mai 2002 du projet de Développement d'alternatives au braconnage en Afrique centrale (DABAC).

Le mouvement des décaissements en 2002 par rapport à 2001 se présente comme suit :

Année	Montants euros en	6 ^{ème} FED	7 ^{ème} FED	8 ^{ème} FED	TOTAL
2001	PIN	71 457	4 269 217	15 960 249	20 300 922
	PIR	240 066	761 421	7 009 142	8 010 629
2002	PIN	1 412 371	1 470 538	16 206 960	19 089 869
	PIR	617 043	1 027 938	14 921 091	16 566 072



Ainsi, les décaissements au titre des PIN de 2002 sont de même niveau que ceux de 2001. Par contre, les décaissements au titre des PIR de 2002 sont plus que doublés par rapport à ceux de 2001. Les PIN et PIR des 6^{ème} et 7^{ème} FED s'achèvent en 2002 avec des derniers décaissements peu importants.

Par contre, le programme d'appui aux réformes économiques PARE III 2001-2002 du 8^{ème} FED, d'un montant de 4,9 millions d'euros, n'a pas pu être mobilisé jusqu'à ce jour, le programme conclu entre le Gabon et le FMI en octobre 2000 étant interrompu en fin 2001.

Pour les prochaines années, le PIN 9^{ème} FED est constitué d'une enveloppe A de 34 millions d'euros et d'une enveloppe B de 45 millions d'euros. Les transports et l'aménagement du territoire ont été retenus comme secteur de concentration, avec plus de 70% de l'enveloppe A. Les autres actions comprennent : le renforcement des capacités du Ministère des Travaux Publics et des services de l'Ordonnateur National, l'appui aux acteurs non étatiques et une contribution aux programmes régionaux de conservation et de gestion durable des ressources forestières. L'enveloppe B comprend un programme d'appui au secteur minier d'un montant de 35 millions d'euros, dont le financement a été approuvé par le Comité du FED le 12 décembre 2002.

2. AGENDA POLITIQUE DU GABON

Au terme d'un long processus électoral qui a commencé en décembre 2001 avec les élections législatives, puis les élections locales en décembre 2002/janvier 2003 et enfin les élections sénatoriales en février 2003, le renouvellement des institutions du Gabon est marqué par une majorité absolue du Parti Démocratique Gabonais.

Un nouveau gouvernement d'ouverture a été formé le 27 janvier 2002, avec l'entrée de plusieurs personnalités de l'opposition. Le gouvernement comprend également un ministre auprès du Premier ministre, chargé du Contrôle d'Etat, des Inspections, de la Lutte contre la pauvreté et de la Lutte contre la corruption.

Dans sa déclaration de politique générale du 12 mars 2002 devant la nouvelle Assemblée nationale, le Premier ministre qui a été reconduit dans sa fonction, a présenté un programme gouvernemental qui s'articule autour de quatre axes : la diversification de l'économie, l'amélioration du rendement fiscal, la maîtrise des dépenses publiques et le traitement de la dette.

Sur le plan international, le Président de la République a pris part activement aux différentes conférences internationales, parmi lesquelles : le Sommet des Nations-Unies sur le financement du développement à Monterrey en mars 2002, le Sommet mondial des enfants à New York en mai 2002 et le Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg en septembre 2002.

Sur le plan régional, le Gabon continue de jouer un rôle important au sein de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

Le Président de la République œuvre activement dans la médiation de plusieurs conflits dans la région. Le Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale (MARAC), instrument créé dans le cadre du protocole relatif au Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX), est basé à Libreville.

La dernière session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat de la CEMAC s'est tenue en janvier 2003 à Libreville avec la participation de l'ensemble des chefs d'Etat des six pays membres. Des décisions ont été prises par les chefs d'Etat concernant notamment : l'entrée en vigueur de la Taxe communautaire d'intégration, la mise en place du Fonds de développement, la mise en circulation d'un passeport CEMAC, le dossier relatif à la création d'une compagnie communautaire de transport aérien, la Bourse des valeurs mobilières à Libreville, le Groupement de lutte contre le blanchiment de capitaux à Bangui, la réforme de la BDEAC.

Sur le plan de la coopération avec les institutions et organismes internationaux, le Gabon a davantage renforcé le dialogue avec ses partenaires du développement.

Dès sa prise de fonction en janvier 2002 et lors de ses passages à Washington, le Ministre des finances a indiqué à la direction générale du Fonds monétaire international la détermination du gouvernement d'aboutir à la conclusion d'un nouveau programme avec le Fonds après que le programme de stand-by conclu en octobre 2000 fut abandonné en 2001.

La loi de finances rectificative 2002 a été présentée au Parlement en juillet 2002, après de nombreux échanges avec les responsables de l'institution. Par la suite, une mission du Fonds a séjourné à Libreville en octobre 2002. Cette mission a eu lieu à la demande des autorités gabonaises et ne se situait pas dans le cadre de la consultation au titre de l'Article IV. La mission a passé en revue avec les autorités les dérapages dans l'exécution du budget 2002 ainsi que le projet de budget de 2003 qui devrait être un budget d'austérité. Le Fonds a posé deux conditions préalables pour la continuation du dialogue. Il s'agit de l'adoption de ce budget d'austérité et de la poursuite des mesures structurelles du programme inachevé.

Une nouvelle mission du Fonds a eu lieu en février 2003, le but étant d'établir un état de lieu des recommandations discutées avec le gouvernement en octobre 2002, avant qu'un nouveau programme puisse être abordé.

L'apurement des arriérés vis-à-vis de l'Agence française de développement et de la Banque africaine de développement a permis à ces deux institutions financières de réactiver leurs projets suspendus dans des domaines différents.

Le Gabon participe activement aux travaux du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en qualité de coordonnateur régional. Plusieurs réunions regroupant les pays membres de la sous-régions se sont tenues à Libreville au cours de l'année 2002.

La coopération en 2002 avec l'Union européenne sur le plan national et régional est marquée par plusieurs événements importants :

- La ratification en avril 2002 de l'accord de Cotonou par le Parlement ;
- L'approbation par le Comité du FED, en sa séance du février 2002, du document de stratégie et du PIN 9^{ème} FED, marquant ainsi l'aboutissement d'un long processus qui a commencé en mars 2001 par un séminaire de concertation avec la participation de la société civile, des administrations et des acteurs non étatiques ;
- La signature à Libreville du document de stratégie et du PIN 9^{ème} FED entre l'Ordonnateur National et le Chef de délégation le 16 mai 2002 ;
- La tenue à Libreville en fin avril/début mai 2002 d'une réunion des partenaires de la sous-région pour examiner les recommandations du consultant concernant le PIR 9^{ème} FED (dont la signature a eu lieu en janvier 2003), en faveur des deux organismes régionaux désignés par les Etats de la sous-région- la CEEAC et la CEMAC.

A la demande du Premier ministre, l'Ordonnateur National et le Chef de délégation de la Commission européenne ont initié, en juillet 2002, une première rencontre au plus haut niveau entre les bailleurs de fonds présents à Libreville et les membres du gouvernement chargés des transports et des travaux publics sur le financement d'infrastructures de ces secteurs. Il a été convenu, à l'issue de la réunion, que le dialogue entre les deux partenaires devrait continuer dans l'avenir sur une base régulière.

La coopération avec l'Union européenne a été marquée aussi par l'arrivée d'un nouveau chef de Délégation qui a présenté ses lettres de créance le 19 novembre 2002.

3. BILAN DE LA SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE

La situation politique du Gabon est toujours stable, dans un contexte africain de plus en plus marqué par des troubles et conflits graves. Les instruments de la démocratie mis en place fonctionnent et l'expérience acquise est particulièrement importante. L'Etat de droit et les droits de l'homme sont respectés.

La question de la bonne gouvernance reste un obstacle qui semble insurmontable jusqu'à ce jour. Le FMI a réitéré, à plusieurs reprises, son constat sévère de la gestion des finances publiques et de la mise en exécution des mesures structurelles : dépenses hors budget (notamment par l'intermédiaire des fonds spéciaux qui ne suivent pas le circuit de la dépense), peu de progrès dans la mise en œuvre du programme de privatisation (avec comme conséquence des subventions très importantes aux entreprises étatiques), masse salariale trop élevée de la fonction publique (8% du PIB), accumulation d'arriérés de paiement aux entreprises surtout dans le secteur des infrastructures, situation financière critique de la CNSS.

Par contre, des efforts importants de réduction des dépenses publiques sont constatés dans le budget de l'Etat en 2003 de et plus particulièrement la diminution des dépenses des fonds spéciaux. L'introduction des mesures de contrôle renforcées, le système informatique Crystal opérationnel, la mise en application des dispositions du code des marchés publics sont incontestablement des signaux positifs vers une amélioration réelle de la gouvernance.

La création d'une commission nationale contre l'enrichissement illicite doit attendre la promulgation de la loi qui doit être examinée par la cour constitutionnelle pour sa conformité à la loi fondamentale.

Sur le front de lutte contre la pauvreté, le Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP) est toujours en cours d'élaboration. La concertation avec la société civile, nouveau partenaire incontournable, se poursuit. Une première version provisoire du DSRP est disponible en début 2003.

Les indicateurs se rapportant à ceux des Objectifs du Millénaire pour le Développement qui devraient permettre de mesurer les progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté, ne sont disponibles que très partiellement.

A cet effet, il est à noter qu'une cérémonie du lancement officiel du Rapport national sur les objectifs de développement du millénaire a eu lieu en janvier 2003.

Les indicateurs fournis par le PNUD dans son dernier Rapport mondial sur le développement humain (2002) sont ceux de l'année 2000. Ils sont récapitulés ci-après à titre indicatif et serviront de base pour apprécier l'évolution dans l'avenir :

Rapport conjoint 2002

Type	Indicateur	2000	2001	2002	2003	2004
Impact	Espérance de vie à la naissance (années)	52.7				
	Taux de mortalité infantiles (pour 1000 naissances vivantes)	60 o/oo				
	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1000 naissances vivantes)	90 o/oo				
	Taux (officiel) de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances vivantes) 1985-99	520				
Résultats	Taux d'alphabétisation des adultes (% de la population de plus de 15 ans)	71%				
	Taux brut de scolarisation continue (du primaire au supérieur) Année 1999	86%				
	Naissances assistées par un personnel médical compétent 1995-2000	86%				
	Enfants d'un an vaccinés contre la tuberculose 1999	89%				
	Enfants d'un an vaccinés contre la rougeole 1999	55%				
	Population utilisant des équipements sanitaires appropriés	21%				
	Population ayant accès à des points d'eau aménagés	70%				

Sources : Rapport mondial sur le développement humain 2002- PNUD

Le Gabon figure, dans ce rapport de 2002, au 117^{ème} rang de l'IDH sur 173 pays recensés par le PNUD, avec une différence de classement selon le PIB par habitant (en PPA) et l'IDH de -44, ce qui souligne un décalage très important entre la richesse du pays et le développement humain. Il est à rappeler que dans le rapport de 2001, le Gabon se situe au 109^{ème} rang sur 162 pays recensés.

D'une manière globale, le niveau des montants budgétisés réservés aux secteurs sociaux reste important. Mais l'exécution effective de ces budgets semble bien inférieure aux prévisions budgétaires.

L'évolution de la situation macro-économique et financière du Gabon se résume pour les dernières années comme suit :

	2000	2001	2002	Projections 2003
Taux de croissance PIB Total	-1.9%	2.2%	-1.2%	-2.6%
Valeur ajoutée pétrolière	-12.2%	-5.4%	-4.8%	-8.0%
Production pétrolière (1.000 tonnes)	13 520	12 900	12 281	11 294
Baisse de la production pétrolière		-4.6%	-4.8%	-8.0%
Budget national en mds FCFA	1 761.0	1 356.7	1 323.6	1 138.8
Variation du budget national		-11.1%	-2.4%	-14.0%
Ressources propres en % du budget	97.1%	89.4%	75.5%	81.2%
Ressources pétrolières en % des ressources propres	62.1%	65.1%	51.0%	50.2%
Dépenses de fonctionnement en mds FCFA	450.0	476.0	476.0	476.0
Dépenses d'investissements en mds FCFA	120.0	125.0	161.9	140.0
Service de la dette en mds FCFA	1 187.0	722.6	654.7	522.8
Avances à l'économie en mds FCFA	4.0	34.5	31.0	0

Source : Ministère des finances

La baisse de la production pétrolière continue avec un rythme moins accéléré que prévu. Les ressources provenant du pétrole constitueraient 50% des ressources propres de l'Etat en 2003. Le volume des exportations de manganèse se situait à 1.96 millions de tonnes en 2002, avec des prévisions en hausse en 2003 de 9.4%. Par contre, les exportations en grumes serait en baisse en 2003 de 15% par rapport à celles de 2002 qui se situaient à 2.1 millions de mètres cubes.

La branche des industries du bois, à la faveur de la politique d'industrialisation de la filière, consoliderait ses résultats avec une valeur ajoutée en hausse constante, à condition que le cadre juridique et la pression fiscale qui les concernent soient encourageants.

Dans le secteur des bâtiments et travaux publics, en dépit du ralentissement du programme d'entretien, de réhabilitation et d'aménagement routier, les travaux liés à la Fête de l'indépendance (pour laquelle deux provinces sont retenues chaque année pour bénéficier chacune une dotation particulière de 25 milliards de FCFA) ont permis de maintenir un niveau élevé d'activités.

Ainsi, la situation économique est gravement préoccupante au vu du ralentissement général des activités. La diversification de l'économie est plus que jamais d'actualité. Les secteurs de la forêt, de l'agriculture, de la pêche, des mines et du tourisme pourraient apporter des réponses, à condition que les politiques sectorielles et des programmes d'accompagnement soient élaborés et mis en exécution d'urgence.

Dans ce contexte difficile, le DSRP devra être finalisé dans les meilleurs délais et les choix dans le cadre de la stratégie traduits en priorités et programmes par le budget national de 2004. L'action gouvernementale devra se cadrer dans l'objectif central de réduction de la pauvreté, en faveur des populations les plus démunies.

La politique du Gabon en faveur d'un développement durable est particulièrement importante à souligner.

En effet, le Gabon est parmi les peu nombreux pays ayant pris des mesures importantes dans les domaines de l'environnement et de la forêt. Le code forestier exige des exploitants d'engagements en aménagement. Au Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg en septembre 2002, le Président de la République a annoncé la création officielle, par ordonnance du 22 août 2002, de 13 parcs nationaux d'une superficie totale de 10% de la superficie du territoire national.

Cependant, de nombreux engagements fermes devront être pris par le Gabon et les pays de la sous-région, sur la base des résultats de l'évaluation prospective du programme ECOFAC qui seront disponibles en début 2003. Il s'agit notamment de l'établissement d'un cadre institutionnel adapté pour la gestion du secteur et d'une contribution financière nationale plus conséquente.

4. EXAMEN DE LA COOPERATION PASSEE ET EN COURS

L'aménagement du territoire a été retenu comme secteur de concentration du PIN 8^{ème} FED, avec le projet d'aménagement de la route Lalara-Mitzic d'un montant de 25.4 millions d'euros, soit 16.7 milliards de FCA. L'appui au programme d'aménagement routier poursuivra dans le cadre du soutien du secteur des transports du PIN 9^{ème} FED.

Le soutien aux politiques macro-économiques s'exécute actuellement avec le Programme d'appui à l'ajustement structurel PAAS II, tandis que le Programme d'appui aux réformes économiques PARE III dont la date limite d'exécution est fixée au 31.12.2003, dépend de la conclusion d'un nouveau programme entre le Gabon et le FMI.

Pour les secteurs hors concentration :

- le projet de soutien à l'éducation de base a effectivement démarré en début 2002 ;
- les projets nationaux des deux secteurs de l'environnement et de la culture s'exécutent en complément des deux projets régionaux importants – ECOFAC et PROCULTURE.

4.1. SECTEUR DE CONCENTRATION ET APPUI MACRO-ECONOMIQUE

4.1.1. SECTEUR DE CONCENTRATION : APPUI A LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Conscient de la faiblesse des infrastructures de transports, en particulier celle du réseau routier national, le gouvernement gabonais a procédé à une revue globale du secteur en 1998.

En effet, l'équipement du pays est relativement pauvre au regard de la superficie desservie : moins de 900 km de routes revêtues d'un total de 7 500 km de routes, sur une superficie de plus de 267 000 km². La concentration de près de trois quarts de la population dans les villes amène un peuplement discontinu dans de vastes zones couvertes en grande partie de forêts, ce qui rend difficile et coûteuse la mise en valeur du pays. Près de 70% de la population urbaine est concentrée sur la côte et se répartit entre Libreville et Port-Gentil tandis que la région de Franceville en compte environ 12%.

Or, le Gabon n'est traversé que par deux grands axes de communication, d'est en ouest par le Transgabonais et par un axe routier, orienté selon deux directions (nord-sud et est-ouest), qui n'est bitumé que sur une faible distance, avec des conséquences évidentes sur le développement agricole et le milieu rural. Faute de routes permettant l'écoulement de la production, l'agriculture en est réduite à ne produire que pour la consommation locale. Faute de liaisons transversales suffisantes, tout converge vers les grands centres urbains tandis que les petites villes sont mal reliées entre elles et isolées. L'exemple de Port-Gentil en est le plus frappant. La ville n'est accessible que par voie aérienne, fluviale ou maritime. En situation quasi insulaire les coûts d'accès y sont élevés, renchérissant le prix des biens fabriqués et consommés dans la ville. Ce manque de voies de communication est évidemment un obstacle aux échanges avec les pays voisins, membres de la CEMAC, qui explique en partie les difficultés de l'intégration économique sous-régionale.

Les travaux du Projet d'Ajustement et de Planification des Secteurs Urbains et des Transports (PAPSUT) sur financement partiel de la Banque Mondiale et réalisés dans le cadre de nombreux séminaires et ateliers et avec la participation de l'ensemble des administrations et acteurs du secteur, ont pu permettre de présenter une Stratégie des Transports au Gouvernement qui l'a adoptée en avril 1998. Un Plan Directeur Intermodal a été élaboré en septembre 1999 conformément à la stratégie adoptée. Il propose, pour les différents modes, les alternatives les plus

viables pour répondre à la demande actuelle et future de transport. Pour la composante routière, le Plan Directeur comprend : le Programme d'Aménagement du Réseau Routier (PARR) de plus de 1600 km pour la période allant jusqu'à 2015 ; la mise en oeuvre du programme annuel d'entretien et de réhabilitation ; la réorganisation et le renforcement des capacités du Ministère de l'équipement et de la construction.

Le bilan de la mise en oeuvre de ce Plan Directeur reste assez décevant jusqu'à ce jour, notamment dans son volet de privatisation (seul le chemin de fer Transgabonais a pu être mis en concession privée, la privatisation de la compagnie nationale d'Air Gabon et de la gestion des infrastructures portuaires étant toujours en cours de discussion) et la non réalisation des infrastructures routières du programme PARR (faute de ressources financières). Par contre, si le Fonds d'entretien routier a rencontré des difficultés pour démarrer par manque de ressources, la situation s'est nettement améliorée depuis fin 2000 : le FER a reçu des fonds nécessaires et des travaux importants ont pu être réalisés depuis.

Le programme indicatif national du 8ème FED a comme seul secteur de concentration l'aménagement du territoire, pour lequel 80% des ressources disponibles (33,5 mio Euro) sont allouées. L'action principale a été la prise en charge du bitumage d'un tronçon routier entre Libreville et la frontière camerounaise. Avec le financement de la réhabilitation de ce maillon important, l'itinéraire Libreville-Yaoundé pourra être terminé et permettra d'intensifier le trafic transfrontalier, nécessaire à une intégration économique entre le deux pays.

Le Projet d'aménagement de la route Lalara-Mitzic a été apprécié puisqu'il a permis d'établir des points de repères pour répondre à deux préoccupations majeures des autorités gabonaises : la qualité et le coût des travaux routiers. La surveillance « rapprochée » et la gestion contractuelle « professionnelle » ont été certainement des éléments clé permettant de réaliser un coût moyen de 300 millions de FCFA par km qui est maintenant repris par le Ministère des Travaux publics, de l'Équipement et de la Construction comme référence. A souligner aussi la réalisation, pour la première fois au Gabon, de stations de pesage pour protéger le patrimoine routier sur l'expérience des installations financées par l'UE sur l'axe régional Bertoua-Garoua Boulaï reliant le Cameroun à la République Centrafricaine.

Une autre leçon du passé à prendre en compte concerne l'entretien routier. En effet, les interventions dans le secteur a conduit la Commission à exiger au Gouvernement, à plusieurs reprises, la tenue de ses engagements en matière d'entretien routier. Même si le Gabon a bien mis en place le Fonds d'entretien routier (loi du 25 juin 1997), l'insuffisance des ressources financières par rapport aux besoins courants estimés à 16 milliards de FCFA par an a mis le FER dans un état de cessation de paiement en fin 1999 et le report de l'exécution du programme d'entretien annuel avec toutes ses conséquences néfastes. Le déblocage des fonds en 2000 dont une grande partie en fin d'année (plus de 18 milliards de FCFA) a finalement permis la relance du programme annuel approuvé le 13 avril 2000 par le Comité d'orientation du FER. Les ressources du FER se voient diversifiées avec des recettes provenant de plusieurs taxes fixées par la Loi de finances (taxe complémentaire sur les salaires, taxe de consommation intérieure sur les carburants, taxe sur les assurances), et ce en complément de la dotation budgétaire de l'Etat. La pérennité des ressources du FER restera une condition incontournable pour la sauvegarde du patrimoine routier national. Elle était et elle sera une conditionnalité de toute participation des bailleurs de fonds dans le secteur.

Projet d'aménagement de la route Lalara-Mitzic

a) Résultats

Le 19/09/2002 le certificat de réception définitive des travaux d'aménagement de la route Lalara-Mitzic a été émis. Ce tronçon de 54 km qui a été entièrement bitumé, représentait avec la route que relie Ndjolé à Lalara l'entrave principale à la circulation, en toutes saisons sur l'axe régional Libreville Yaoundé, en territoire gabonais.

Activités

La Convention de Financement N° 6011/GA du projet n° 8 ACP GA 002 « Appui à une politique d'aménagement du territoire : Aménagement de la route Lalara-Mitzic » a été prolongée (Avenant n°2 du 17/12/2002) au 31/12/2004.

Le 25 juin 2002, l'entreprise a averti l'ON que les stations de pesage prévues dans le cadre du projet ont été dédouanées. La fourniture et la pose de ces stations de pesage et de comptage devraient avoir lieu courant 2003.

Le volet « appui institutionnel » a permis, d'une part, le recrutement d'un Assistant technique infrastructures à l'ON pour une durée de 6 mois, à partir du 14/11/2002, et d'autre part, de prévoir en 2003 une étude de réactualisation du Plan Directeur Intermodal de Transports.

Degré d'intégration des questions transversales

L'impact des *travaux d'aménagement de la route Lalara-Mitzic*, sur le milieu forestier a été minime car, exception faite pour certaines variantes l'aménagement de la route a repris le tracé déjà existant. Le bitumage de la route a en outre permis d'éliminer les poussières dues à la circulation des véhicules sur l'ancienne piste. Par ailleurs, conformément à l'Etude d'Impact sur l'Environnement les zones d'emprunts des matériaux ont été aménagées après extraction et remises en végétation.

En ce qui concerne les aspects socioculturels et notamment l'intégration des femmes dans le développement, l'aménagement de la route devrait leur faciliter l'accès aux marchés, les femmes en Afrique s'occupant traditionnellement des cultures vivrières. La facilitation de l'écoulement des vivres et l'accroissement des ventes devrait bénéficier aux femmes. La route permet également un accès plus facile aux services sociaux de base (eau, éducation, santé).

4.1.2. APPUI MACRO-ECONOMIQUE

Le PAAS II 1998-1999 dont la date limite d'exécution a été fixée au 31.12.1999 puis reportée au 31.12.2000, a pu finalement mis en exécution suite à la conclusion de l'accord du 23.10.2000 entre le Gabon et le FMI.

Par contre, le nouveau PARE III 2001-2002 dont la date limite d'exécution est fixée au 31.12.2003, reste dépendant de la conclusion d'un nouvel accord avec le FMI, celui du 23.10.2000 ayant été abandonné suite à des dérapages dans la mise en œuvre du programme en fin 2001.

Programme d'appui à l'ajustement structurel PAAS II 1998-1999

Le programme comprenant trois volets, s'exécute comme suit :

- Financement partiel du plan social de l'Office du chemin de fer Transgabonais dans le cadre de la mise en concession privée du Transgabonais (remboursement en mai 2001 de 984 millions de FCFA au concessionnaire privé qui a pré-financé l'opération) ;
- Financement d'équipements d'établissements d'enseignement technique dont la livraison a eu lieu partiellement en 2002 (équipements d'ateliers Bois, Diesel, Froid et matériel informatique) ;
- Financement des travaux urbains à haute intensité de main d'œuvre réalisés par le Papsut dans le cadre d'un cofinancement Banque mondiale, avec poursuite des travaux en 2003.

PROGRAMME D'APPUI AUX REFORMES ECONOMIQUES PARE III 2000-2002

La date limite d'exécution de la convention de financement a été fixée au 31.12.2003. L'exécution du programme dépendra de la conclusion d'un nouvel accord entre le Gabon et le FMI. De nombreux échanges ont eu lieu en 2002 entre les deux parties et il est attendu qu'un nouvel accord puisse être négocié en début 2003.

La convention de financement fixe la répartition du financement comme suit : 700.000 euros en audits et appui institutionnel au Ministère des finances et 4,2 millions d'euros en appui budgétaire direct. Les décaissements s'exécuteront sous certaines conditions de performances budgétaires et de celles des deux secteurs sociaux Education et Santé.

4.2. PROJETS ET PROGRAMMES HORS CONCENTRATION

4.2.1. SOUTIEN A L'EDUCATION DE BASE

LE SECTEUR DE L'EDUCATION

L'examen des statistiques récentes¹ montre un bon niveau d'instruction généralisé et non discriminatoire puisque les pourcentages hommes/femme sont très proches :

Niveau d'instruction de la population âgée de 6 ans et plus, en %

	Aucun	primaire	collège	lycée	supérieur	Non déclaré
Femmes	17, 2	47, 6	25, 4	6, 6	2, 3	0, 9
Hommes	12	44, 2	24, 7	11, 1	6, 1	1, 9

Taux de scolarisation des 6 – 24 ans, en %

	Ensemble	Hommes	Femmes
6 – 15 ans	93, 5	94, 2	92, 8
16 – 20 ans	64, 6	68, 6	61, 4
21 – 24 ans	35, 2	39, 6	31

¹ Enquête démographique et santé Gabon, 2000, Ministère de la Planification, juin 2001

Malgré ces chiffres attestant une offre éducative complète, le système éducatif gabonais se caractérise par un très faible taux de réussite : plus de 50% de redoublement dès la 1^{ère} année du primaire, et, à l'autre bout de la chaîne, l'université de médecine affiche un taux d'échec de 50% en 7^{ème} année (20 médecins seulement formés par an)². Taux d'efficacité interne et externe et rapport d'efficience sont donc très insuffisants pour un pays comme le Gabon. Et encore n'a-t-on pas les chiffres réels des abandons et du nombre d'exclus du système scolaire.

Le système paraît souffrir d'une réflexion insuffisante sur la réussite et l'échec scolaires, les enseignants ne paraissant pas se remettre en cause devant ces taux très élevés de redoublement à tous les niveaux. Si l'on peut considérer l'offre quantitative et non discriminatoire comme une réussite, il reste beaucoup à faire sur le plan qualitatif pour que le système éducatif devienne le levier du développement socio économique pour le pays.

En 2000, la part des dépenses publiques consacrées à l'éducation est faible pour un pays à revenus élevés comme le Gabon. De plus, la répartition budgétaire entre les différents niveaux est tout à fait discutable si l'on se replace sous l'angle de l'équité. L'Etat dépense 5 fois plus pour un élève du secondaire que pour un élève du primaire et environ 10 fois plus pour un étudiant du supérieur. *La part qu'elle représente par rapport au PIB est faible (3,7 %) si on la compare à celle que l'on observe au niveau international et surtout dans les pays ayant un revenu par habitant proche de celui du Gabon. Selon les statistiques de la Banque Mondiale, en effet, le Botswana a consacré 8,6% de ses ressources à l'éducation en 1997, la Malaisie 4,9 %, la Pologne, 7,5%, l'Afrique du Sud 8 % et l'île Maurice 4, 6%.³*

Sur ces engagements, la part des décaissements réels ne permet pas de doter les personnels en moyens efficaces pour la maintenance des infrastructures, et pour le suivi et le contrôle administratif et pédagogique dans un pays aux réelles difficultés d'accès. Cette faiblesse pourrait être partiellement compensée par les 10% des budgets communaux affectés aux services de base (santé, éducation), mais ce budget est entièrement consacré au paiement des moniteurs recrutés pour pallier le déficit d'enseignants dans les zones provinciales.

Non seulement l'effort ne va pas dans le sens de **l'éducation pour tous** définie à Jomtien (conférence mondiale, 1990) et reprise à Dakar (conférence mondiale, 2000) mais le Ministère semble privilégier une logique élitiste (filières d'excellence). Cette répartition en terme de ratios budget/élèves aux différents niveaux est aggravée par le système des bourses. Au secondaire, elles sont données à tous ceux qui ont la moyenne au trimestre précédent. A l'université, elles sont accordées à tous les étudiants envoyés à l'étranger, soit selon les chiffres données dans le rapport Mignot, 4 958 bourses⁴. Si l'on prend comme référence le tableau des dépenses relatives à l'enseignement supérieur, Loi des finances 2000, on se rend compte que la part des bourses nationales⁵ et des stages à l'étranger - gérés directement par la Direction des bourses, Ministère des Finances - représente plus de 20% du budget global affecté à l'enseignement supérieur.

Enfin, un autre facteur grève lourdement le budget de l'éducation nationale, le coût des examens. *Les dépenses pour les examens et concours représentent 10% du budget de fonctionnement hors masse salariale, ce qui est excessif⁶.* En schématisant, on peut dire que le système consacre plus de temps et d'argent à évaluer de façon normative et sélective les connaissances qu'à mettre en place un système qualitatif de solide acquisition des compétences nécessaires à un véritable développement des élèves et des étudiants. De plus, la lourdeur de l'organisation des examens contribue à diminuer le temps réel des apprentissages.

² Rapport de mission CE de Alain Mignot, décembre 2002

³ Etude sur le système universitaire gabonais, financée par le projet, Gabriel Zomo Yebe, économiste, UOB, décembre 2002

⁴ voir tableau joint en annexe

⁵ Au Gabon, la moitié environ des étudiants, soit 4 816, perçoivent une bourse, selon trois critères : avoir moins de 22 ans à l'obtention du Bac, avoir au moins 9 de moyenne en terminale et réussir le passage au niveau supérieur après un seul redoublement

⁶ Etude des coûts unitaires éducation, Banque mondiale, Jean Bernard Rasera, juin 2000, étape préparatoire

Outre ces problèmes liés à la gestion du système, subsiste un déficit d'infrastructures scolaires, notamment au niveau du secondaire (justifiant le maintien d'un concours d'entrée⁷ en 6^{ème}) et du supérieur. Par contre, au primaire, la situation est paradoxale. La gestion des bâtiments, comme la gestion des personnes, semble échapper aux Directions qui devraient en avoir la responsabilité directe. Certaines constructions paraissent relever d'initiatives électoralistes plutôt que d'une analyse des besoins en termes de population scolarisable, ce qui est à mettre en relation avec l'absence d'une véritable carte scolaire.

Si l'on résume les budgets d'investissement inscrits dans les lois de finances de 2000, 2001 et 2002, on obtient les montants suivants :

2000	total	7 650 M FCFA	Dont financements extérieurs	1 650 M FCFA
2001	total	9 264 M FCFA	Dont financements extérieurs	3 533 M FCFA
2002	total	9 258 M FCFA	Dont financements extérieurs	3 675 M FCFA

Un commentaire sur ces tableaux d'investissement : on trouve dans la rubrique «dotations particulières» de 2002 les lignes BAD, programme éducation 2 et programme éducation 3 pour un total de 1 640 M FCFA, programmes qui n'ont jamais été exécutés à notre connaissance. Au total, les montants BAD et FED (500 M FCFA, non exécutés en investissements) gonflent le budget de 2 140 FCFA ce qui induit une lecture prudente de ces prévisions budgétaires. En 2003, l'inscription budgétaire globale⁸ en engagements est de 10 065 M FCFA⁹, soit une augmentation substantielle par rapport aux 3 dernières années.

Pour pallier ces dysfonctionnements qui grèvent l'ensemble du secteur, il semble nécessaire que le pays se dote d'une politique sectorielle cohérente dont l'exigence était déjà inscrite dans le PIN et reprise dans la Convention de financement, DTA. Or, en dehors de la loi fondamentale 16/1966, les seuls documents sectoriels récents sont une nouvelle loi d'orientation, toujours en discussion, et un plan de la lutte contre le redoublement, document du MEN de mars/avril 2001, dont les applications n'ont jamais été évaluées à ce jour.

A ces difficultés liées à la faiblesse de la gestion interne au Ministère, s'ajoute une absence de communication intersectorielle. Les stratégies sectorielles en matière de politique éducative devraient s'appuyer sur une meilleure communication interne au MEN et une réelle communication interministérielle avec les autres Ministères qui interviennent dans le système éducatif, formel et non formel : Formation Professionnelle, Culture (alphabétisation), Affaires sociales (préscolaire) et Enseignement Supérieur (recherche et formation de l'encadrement).

Enfin, il n'existe pas, malgré les demandes réitérées de la Délégation de la CE, de coordination entre les différents bailleurs de fonds - bilatéraux ou multilatéraux - intervenant dans le secteur de l'éducation. Les contacts, pris lors du démarrage du projet, ont permis une information réciproque mais ne suffisent pas à une véritable concertation pour harmoniser les interventions. Cette synergie devrait être initiée par le MEN pour le secteur éducatif.

⁷ Selon les études récentes, le nombre d'enfants admis en 6^{ème} sans concours est sensiblement égal au nombre de ceux qui ont le concours

⁸ Le détail n'a pas encore été communiqué quant au montant des dotations ou des Finex

⁹ Pour la première fois, la contrepartie gabonaise pour le Projet FED est inscrite à hauteur de 30 M FCFA.

LE PROJET SOUTIEN A L'EDUCATION DE BASE

Le projet d'appui à l'enseignement primaire a été inscrit comme intervention financée par le 8^{ème} FED, secteurs hors concentration « au titre de la lutte contre la pauvreté » PIN, page 6. Cet objectif global est repris dans la Convention de financement signée en 2001, qui resitue le projet « dans une perspective globale de diminution de la pauvreté ».

Pour l'objectif de l'amélioration de la gestion du système, les **résultats atteints** sont les suivants : 24 personnes formées au niveau central, 84 au niveau décentralisé. 9 agents DPPI sont sur le point d'être affectés en province et ils ont suivi des formations à la collecte et au traitement des données.

Pour l'objectif de lutte contre l'échec scolaire et le développement des capacités des ressources humaines locales, dans une perspective de durabilité, les **résultats atteints** sont : l'expérimentation d'une nouvelle approche didactique dans 15% des écoles primaires du pays, réparties dans toutes les provinces, l'affectation d'un conseiller pédagogique dans chaque province pour la gestion de la formation continue et la mise en place d'un comité de suivi institutionnel pour élaborer les référentiels de formation initiale et continue. Près de 2000 personnes ont été formées dans tout le pays, de 2 jours à 3 mois.

Pour l'objectif de l'amélioration de la gestion des infrastructures et l'appui à l'extension du pré primaire, les **résultats atteints** sont : la tenue de 8 ateliers provinciaux «sensibilisation à la maintenance des infrastructures existantes» (hors Libreville), réunissant de près de 250 personnes au total, y compris les représentants de la société civile et l'identification des potentialités d'extension des sections pré primaires.

Seuls les appels d'offres, liés à la composante 1 - appui à la planification et à la carte scolaire - ont pris du retard. L'achat des 10 véhicules - 1 à Libreville et 9 dans les provinces - et de l'équipement informatique et bureautique, destinés aux services, central et décentralisés, de la carte scolaire est en effet conditionné à l'affectation du personnel dans les IDA (Inspections Déléguées d'Académie) soumise à signature en septembre 2002 et non encore signée. On peut quand même noter que la DPPI a saisi toutes les données 2001/2002 sur le secteur primaire. Le projet a disposé très rapidement des informations demandées pour l'étude de faisabilité en cours sur le CP unique. L'expert a pu ainsi croiser les données de l'an dernier avec celles fournies par les chefs de circonscription pour la dernière rentrée scolaire.

Le projet FED s'inscrit dans les principes qui fondent les deux textes sectoriels précités, notamment la généralisation de l'enseignement pré primaire et l'effort d'amélioration qualitative du système. L'orientation choisie a été de mener de pair un travail pragmatique, dans toutes les classes primaires du pays, s'appuyant sur les compétences des ressources humaines locales décentralisées (formations de toutes les catégories de personnel) et un appui institutionnel à l'élaboration des stratégies éducatives.

4.2.2. SECTEUR FORET ET ENVIRONNEMENT

L'année 2002 peut être considérée comme une année charnière pour la région Afrique Centrale à tous les niveaux.

Elle a été marquée, en effet, par le renforcement de l'intérêt international pour la forêt tropicale du bassin du Congo : le Sommet Mondiale pour le Développement Durable de Johannesburg a en effet vu l'annonce, sous l'égide de l'Afrique du Sud et des Etats Unis, de l'Initiative de partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (PFBC) auquel a adhéré sans réserve la CE par la voix de son Commissaire au Développement P. Nielson. Le lancement de cette initiative constitue en outre une reconnaissance par la communauté internationale et les Etats du Bassin du Congo de l'importance fondamentale de la gestion des forêts et des ressources naturelles renouvelables dans l'économie et la lutte contre la pauvreté en Afrique Centrale.

Le Gabon est au cœur de la dynamique en cours en Afrique Centrale (cf. § 4.3.2.b.) et est unanimement reconnu comme Pays modèle dans la gestion durable de ses ressources forestières. A l'occasion du SMDD en septembre 2002 le Président Bongo a annoncé son intention de créer un réseau de 13 Parcs Nationaux représentant 10% du territoire national, les décrets de création de ces Parcs ayant été signés à la fin de l'année.

Cette décision louable a été prise sur base des recommandations de 3 ONG environnementales partenaires de la CBFP (Wildlife Conservation Society, Conservation International et WWF) ainsi que sur de forts espoirs en terme de potentiel de développement du tourisme de nature dans le Pays.

L'exploitation forestière et l'industrie du bois constitue le 2^{ème} secteur économique du Pays et de loin le premier employeur après l'Etat. La nouvelle Loi d'orientation forestière adoptée en 2001 oblige les sociétés forestières à se doter de plans d'aménagement et à mettre en œuvre un plan d'industrialisation en vue de transformer localement une partie de la ressource. La grande majorité des moyennes et des grandes (> 200.000 ha) sociétés forestières du pays ont accepté d'adopter une attitude responsable et ont suivi les nouvelles exigences de la législation en investissant des sommes considérables dans des études d'aménagement et la mise en place d'unités industrielles de transformation (déroulage, sciage) de leur bois.

Ce processus encourageant est malheureusement menacé aujourd'hui par une crise structurelle, en dépit de la bonne santé du marché international du bois, que connaît le secteur forestier gabonais :

- d'une part, un système de commercialisation de l'Okoumé – la principale essence d'exportation du pays – aujourd'hui inadapté à la concurrence internationale puisqu'il intervient par l'intermédiaire de la SNBG¹⁰ (société étatique en position de monopole) qui traverse actuellement de graves problèmes de trésorerie liés à des coûts de structure trop élevés ;
- d'autre part une réforme de la fiscalité forestière décidée par le Gouvernement et mise en œuvre à partir de la loi de finances rectificative 2002 qui accroît la pression fiscale sur les sociétés forestières de près de 60% (estimation d'une étude du SYNFOGA¹¹) et rend la filière déficitaire si l'on y ajoute la fiscalité générale et la parafiscalité ;
- enfin, la création du réseau de Parcs Nationaux sans aucune concertation avec le secteur privé et les populations riveraines s'ajoute à la crise que connaît le secteur puisque près de 750.000 ha de permis forestiers déjà intégrés aux plans d'aménagement des sociétés forestières sont désormais interdits d'exploitation.

¹⁰ Société Nationale des Bois du Gabon

¹¹ Syndicat des Forestiers du Gabon

Les conséquences économiques (pour l'Etat, les sociétés forestières et les fournisseurs de ces sociétés) et sociales pourraient être très graves en terme de recettes futures, de licenciements massifs et de faillites de sociétés. Il est paradoxal que l'Etat, dans un contexte de diminution des recettes pétrolières, prenne des mesures qui affaiblissent le secteur d'avenir de l'économie et risque de remettre en cause la gestion durable de près de 80% de son territoire national concédé aux sociétés forestières.

Les projets régionaux et nationaux en cours dans le secteur, sur financement PIN/PIR (7^{ème} et 8^{ème} FED) et ligne budgétaire « Forêts tropicales et Environnement », s'articulent autour de trois axes majeurs au cœur de la « gestion et valorisation durable des ressources naturelles » :

- La connaissance des écosystèmes et des populations habitant en zone forestière (projet GPAC, ECOFAC volet recherche, PRGIE) ;
- La conservation de la biodiversité dans les aires protégées et le renforcement des capacités des administrations en charge de leur gestion (ECOFAC + projets nationaux i.e. PSVAP Gabon volets appui institutionnel et Gamba) ;
- La formation (Projet régional d'appui ENEF / ERAIF, ECOFAC volet formation, PSVAP Gabon volet Station de recherche de Makokou).

Sur l'ensemble de ces axes, l'appui aux administrations est naturellement un facteur essentiel de durabilité pris en compte dans les projets, y compris au niveau de l'intégration régionale (appui aux initiatives régionales comme RAPAC, COMIFAC, appui aux Aires protégées trans-frontalières...). L'appui au secteur privé dans le secteur constitue un point susceptible d'être renforcé dans les actions mises en œuvre. Les actions menées au bénéfice du privé consistent actuellement :

- en des partenariats établis avec les sociétés forestières en périphérie des aires protégées pour la prise en compte de la biodiversité dans les plans d'aménagement ;
- en certaines actions de formation (aménagement, exploitation faible impact, techniques d'abattage, de sciage ...) des employés des sociétés forestières avec le Centre pour le Développement des Entreprises (CDE) ;
- en la contribution de la CE à la certification des produits forestiers de la région : dans le cadre du PRGIE, contribution au projet DEFIR (Exploitation Forestière à Impact Réduit) et appui à la définition de critères et indicateurs de gestion durable avec l'OAB¹².

Une piste d'appui plus poussé du secteur privé pourrait être trouvée avec des interventions directes de la BEI auprès des sociétés forestières dans leurs efforts d'industrialisation et d'aménagement forestier. Une telle implication de la BEI suppose au préalable l'existence d'un outil fiable et indépendant de suivi de l'état des forêts et de la mise en œuvre des législations forestières. L'observatoire des forêts d'Afrique Centrale (FORAC) dont le développement a été initié en 2002 avec l'appui de la CE (PRGIE) doit à cet effet se poursuivre dans le courant de l'année 2003 dans le cadre de l'initiative AFLEG.

La mise en œuvre effective du 9^{ème} FED dans ce secteur est prévue pour démarrer en 2004 sous forme d'un programme sectoriel régional intégrant les acquis des actions en cours conformément à la SCR et au PIR 9^{ème} FED. A cet effet, une évaluation prospective de grande ampleur du programme ECOFAC et des autres interventions régionales de la CE a été lancée en novembre 2002. Les conclusions de cette évaluation doivent être présentées à l'ensemble des partenaires (Administration nationales, organisations sous-régionales, Bailleurs, ONG) à l'occasion d'un atelier régional de validation prévu en mai 2003 et devant déboucher sur l'élaboration d'une proposition de financement. Afin de se donner le temps d'instruire ce nouveau programme, le socle des

¹² Organisation Africaine du Bois

interventions régionales en cours de la CE – le programme ECOFAC – devra être doté de ressources supplémentaires afin de ne pas se priver de l'utilisation ultérieure de ses principaux acquis.

Enfin, il convient de souligner l'importance du renforcement des activités de la Cellule Régionale Forêt Environnement de la CE : deux experts composent désormais cette cellule qui sera répartie dès 2003 sur les deux pôles régionaux que sont Libreville et Kinshasa, l'intégration de la RDC à la stratégie régionale d'intervention de la CE étant l'un des points cruciaux de son succès.

4.2.3. PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES (PSIC)

Le programme de soutien aux initiatives culturelles (PSIC) a pour objet de compléter l'aide apportée par l'Union européenne à l'intégration culturelle régionale (Proculture), par un appui national spécifique. Il vise les objectifs suivants :

- contribuer à un début de politique culturelle plus structurée, ouverte et pluraliste ;
- permettre l'émergence de productions et d'événements de niveau professionnel ;
- mettre en valeur le rôle des acteurs décentralisés.

A travers le renforcement national des filières développées à l'échelle régionale par Proculture, il s'agit d'encourager une action culturelle locale plus structurée de niveau professionnel (et international), avec l'appui d'acteurs culturels décentralisés, en liaison avec l'action régionale de Proculture et avec celle des autres bailleurs de fonds.

Les résultats visés proviendront d'un très petit nombre de projets à programmer sur la durée du PSIC, permettant d'éviter la dispersion et d'attirer la synergie avec les autres bailleurs de fonds.

Le PSIC Gabon a été engagé en 2002 à partir d'une décision sur autorisation globale d'un montant de 380 000 euros. La date limite de démarrage est fixée au 31 Décembre 2002, et la date limite d'exécution au 30 Juin 2004.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement, Ordonnateur national du FED ; la maîtrise d'œuvre sera assurée par le Ministère de la Culture, des Arts, chargé de l'Education populaire du Gabon. Un comité de pilotage national sera créé, notamment pour le choix des projets de l'appel à propositions. Le travail de préparation du programme définissant les bases et modalités de mise en œuvre a été également achevé par la sélection de la coordonnatrice nationale du PSIC Gabon.

4.3. AUTRES INSTRUMENTS

4.3.1. BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

Au cours de l'année 2002, la Banque a assuré la mise en œuvre et le suivi des prêts signés les années précédentes : Projet Sécurité aérienne nationale pour la modernisation des aéroports de province au Gabon (EUR 10,5 millions), Complexe industriel de Moanda (EUR 12 millions), Prêt global pour le développement du secteur privé (EUR 10 millions) avec la BICIG et la BGD. BGFIBANK a fait une demande pour être admise comme banque intermédiaire du Prêt global ; celle-ci a été instruite par la Banque en 2002.

En mars 2002, ont eu lieu une visite du Président de la Banque au Gabon et la signature d'un prêt de EUR 22 millions avec l'Etat gabonais/ Gabon Télécom pour financer le câble à fibre optique reliant l'Europe à l'Asie (SAT3) et le début de mobilisation des fonds en 2002.

4.3.2. COOPERATION REGIONALE

Infrastructures de transport

Le projet « *NTEM – Aménagement de la région des trois frontières* », pour lequel le Gabon est Ordonnateur Régional, vise à relever les importants défis en matières d'intégration régionale auxquels fait face l'Afrique centrale.

Concrètement ce projet prévoit :

- la construction d'un pont à 2 voies (180 m) reliant les 2 berges du Ntem à hauteur de Eboro ainsi que des voies d'accès à l'ouvrage et parkings ; LOT 1.
- la réhabilitation et le revêtement de la route Biyi Eba'a – Meyo Kyé (18,8 km) reliant le nord Gabon et la Guinée équatoriale ; LOT 2.

Ceci permettra, pour la première fois, d'établir une liaison en toute saison entre Libreville et Yaoundé, moyennant la construction du pont sur le Ntem à Eboro, et la construction de la bretelle routière reliant Biyi Eba'a à Meyo Kyé facilitera, notablement, le transit entre le nord-ouest du Gabon et la région d'Ebebiyin en Guinée équatoriale.

Pour compléter ce projet en assurant, de manière décisive, la liaison entre le Cameroun et la Guinée équatoriale, et ainsi achever de résoudre le problème en matière de circulation routière dans la région des trois frontières, le Gouvernement du Cameroun a décidé de financer sur fonds de contrepartie STABEX :

- la construction d'un pont à 2 voies (145 m) reliant les 2 berges du Ntem à hauteur de Ngoazik ainsi que des voies d'accès à l'ouvrage ; LOT 3.

Afin de bénéficier des importantes économies d'échelle liées à la réalisation conjointe, des trois lots susmentionnés, les maîtres d'ouvrages du « *Projet NTEM – Aménagement de la région des trois frontières* » et de « *La construction d'un pont sur le Ntem à hauteur de Ngoazik* » ont décidé de sélectionner un seul bureau de contrôle en charge de la surveillance des travaux des trois lots à qui sera déléguée la Maîtrise d'œuvre pendant la durée des travaux.

L'ouverture des offres des marchés travaux et surveillance ont eu lieu respectivement les 05/06/2002 et 22/07/2002, après un appel d'offres infructueux (annulation prononcée le 25/09/2002), le marché de travaux n'a pas été attribué en 2002. La surveillance des travaux a été attribuée à la société C. LOTTI & ASSOCIATI le 18/10/2002.

Forêt et environnement

Globalement dans la région, les politiques et législations forestières et de gestion des ressources naturelles ont connu de grandes améliorations, mais force est de constater les graves lacunes existantes dans l'application de la loi (décrets d'application tardifs et faible degré d'application sur le terrain). Ce constat est à la base de la tenue des réunions internationales sur le commerce des bois tropicaux (FLEGT¹³) et du lancement du processus de renforcement de l'application des législations et de la bonne gouvernance dans la gestion des forêts africaines (AFLEG¹⁴).

Sur le plan institutionnel, la seconde COMIFAC¹⁵ de juin 2002 à Yaoundé a permis la validation du plan sectoriel régional de convergence 2002-2007, l'installation du secrétariat exécutif à Yaoundé, l'adoption des textes organiques et du schéma organisationnel de la Conférence. La COMIFAC, conférence des Ministres des Forêts de la zone CEMAC + RDC, devrait constituer ainsi et tout naturellement le référent institutionnel régional du PFBC.

En matière de gestion et valorisation des aires protégées, le RAPAC¹⁶, créé sous l'impulsion d'ECOFAC et intégré au schéma organisationnel de la COMIFAC, a déjà bénéficié d'un appui dans le cadre de la mise en œuvre du PIR 8^{ème} FED (ECOFAC III), cet appui devrait être renforcé avec la mise en œuvre du secteur de concentration « gestion durable des ressources naturelles renouvelables » du PIR 9^{ème} FED.

La Coopération européenne joue un rôle moteur dans le domaine environnemental dans la sous-région, puisque à l'origine du développement d'une approche régionale dans la gestion durable des forêts et intervenant financièrement auprès des Etats dans la mise en œuvre de nombreux programmes en faveur de la protection et de la gestion durable des forêts depuis plus de 10 ans. Cette politique se poursuivra d'ailleurs, puisque la *gestion durable des ressources naturelles renouvelables* est inscrite comme troisième secteur de concentration dans le cadre de la SCR et du PIR 9^{ème} FED.

Le programme régional phare en cours de l'Union européenne en faveur de la conservation et de l'utilisation rationnelle de la biodiversité est le programme ECOFAC, d'un montant de 23 millions EUR pour la période 2001 – 2003. L'année 2002, outre la poursuite des activités de gestion / valorisation et d'aménagement des 6 aires protégées concernées, a été marquée la recherche d'une meilleure implication des Etats bénéficiaires ainsi que d'une institutionnalisation de la valeur ajoutée régionale apportée par le programme à travers l'appui à la mise en place effective du RAPAC.

Cette préoccupation a été au cœur de l'évaluation prospective du programme qui a démarré en novembre 2002. Les conclusions de cette évaluation seront validées en atelier régional prévu pour mai 2003 et serviront de base à la définition du futur programme sectoriel régional à financer sur les ressources du PIR 9^{ème} FED et dont le démarrage est attendu pour septembre 2004. Ce nouveau programme devra répondre aux attentes suivantes :

- consolider les acquis du programme ECOFAC ;
- s'insérer dans le cadre des activités de la COMIFAC – institution régionale de référence dans le secteur – et constituer un véritable partenariat avec les Etats bénéficiaires (ce qui implique une contrepartie financière de ces Etats) ;

¹³ Forest Law Enforcement, Governance & Trade

¹⁴ Africa Forest Law Enforcement & Governance

¹⁵ Conférence des Ministres en charge des Forêts en Afrique Centrale ; la seconde COMIFAC a marqué sa mise en place effective, avec la nomination d'un nouveau président et d'une équipe de coordination et de gestion.

¹⁶ Réseau d'Aires Protégées d'Afrique Centrale

- répondre aux exigences de la SCR en matière de lutte contre la pauvreté et de gestion durable des ressources naturelles ;
- être cohérent avec l'ensemble des autres actions en cours financées par la CE.

Afin d'assurer une préservation des acquis dans l'attente du démarrage de ce programme 9ème FED, une augmentation de 20% du montant de la Convention de financement (soit 4,6 millions EUR) devrait intervenir au plus tard en mai 2003. Il sera vraisemblablement demandé que cette augmentation soit accompagnée d'un engagement des Etats bénéficiaires à apporter une contrepartie financière nationale notamment pour la prise en charge des coûts de fonctionnement des aires protégées.

Culture

En 2002, Proculture a poursuivi l'action de structuration régionale du secteur culturel initiée en 2001. Un devis-programme d'un montant de 780 000 euros a été engagé, permettant de réaliser les activités suivantes :

- Animation d'un réseau régional d'appui à la professionnalisation des jeunes artistes par filière culturelle :
 - Missions centrale de la coordination régionale dans les différents pays d'Afrique centrale, missions d'expertise des filières et missions des responsables de filières dans les pays ;
 - Développement des contacts entre acteurs culturels par la création d'un portail Internet Proculture et par des rencontres thématiques régionales;
 - Séminaires ateliers de formation regroupant les artistes des différentes filières ;
 - Participation des artistes sous régionaux à quelques événements culturels majeurs pour les filières (Biennale de Dakar, Festivals BD Kinshassa et Angoulême...).
- Activités de promotion de l'activité culturelle régionale:
 - Développement et vulgarisation du portail Proculture ;
 - Création et diffusion bimensuelle d'une lettre culturelle régionale «Tamtam» ;
 - Productions culturelles régionales professionnelles :
 - « La cuisine gourmande en Afrique centrale », livre de recettes sous-régionales ;
 - album CD/K7 des jeunes talents musicaux de cinq pays d'Afrique centrale « ELEKE ».
- Coordination régionale et appui à la mise en place de programmes nationaux :
 - Organisation de deux comités de pilotage régionaux et adaptation progressive des outils de gestion (manuel des procédures, audit comptable) ;
 - Trois PSIC (Gabon, Sao tomé y Príncipe, Tchad) amorcés en 2002, en plus des deux PSIC déjà initialisés en 2001 (Cameroun, Congo Brazzaville) ;
 - Intégration progressive de la RDC aux projets Proculture et préparation d'un PSIC RDC.

4.3.3. SYSMIN

L'étude d'éligibilité SYSMIN 8^{ème} FED a abouti à la décision de financement qui a été prononcée le 12/12/2002. Le montant de 35.000.000 € de la dotation SYSMIN 8^{ème} FED est affecté au titre de l'enveloppe B du 9^{ème} FED.

Cette enveloppe permettra le financement d'un programme d'appui au secteur minier visant à la diversification économique du pays et la lutte contre la pauvreté. Il comprendra : le renforcement des capacités institutionnelles sectorielles, l'élargissement des connaissances géologiques pour la promotion des ressources minérales, la réhabilitation environnementale des zones minières et des actions sociales en faveur des populations avoisinantes (santé et hydraulique villageoise).

4.3.4. LIGNES BUDGETAIRES

Dans le secteur forêt et environnement, une complémentarité est recherchée entre le FED et les projets financés sur Lignes budgétaires « Forêts tropicales » et « Environnement » dans la sous région.

Ainsi, les projets suivants issus ou non d'appels à proposition sont en cours ou ont été décidés en 2002 pour l'apport fondamental qu'ils constituent pour la « gestion et valorisation durable des ressources naturelles d'Afrique Centrale » :

- Pour la meilleure prise en compte des acteurs non étatiques dans la gestion des ressources naturelles, le projet « Gestion Participative en Afrique Centrale » a été décidé à l'initiative de l'Université Libre de Bruxelles. L'atelier de lancement de ce projet a eu lieu en octobre 2002.
- Pour des actions spécifiques de préservation de la biodiversité à travers la recherche et de valorisation touristiques d'espèces phares des écosystèmes d'Afrique Centrale (Eléphants, Tortues marines, Gorilles, Baleines), un projet spécifique a été décidé à la fin de l'année 2002 et signé en janvier 2003. Sa mise en œuvre a été confiée à la cellule de coordination du programme ECOFAC ;
- Pour la gestion durable des forêts sous exploitation forestière et la prise en compte des aspects socio-économiques et la gestion de la chasse, le projet Réseau de partenariat pour la gestion durable en Afrique Centrale a été décidé sur proposition du WWF Belgique ;
- Pour le monitoring et le suivi écologique en appui à la gestion des aires protégées et des forêts exploitées, le projet « Appui au développement du Cyber Tracker » a été décidé avec la société sud-africaine Cyber Tracker Conservation ;
- Enfin, pour le renforcement des capacités et la formation de gestionnaires des ressources naturelles, le Projet régional d'appui à l'ENEF (Libreville) et à l'ERAIF (Kinshasa) a été signé en décembre 2002.

5. PERSPECTIVES DE PROGRAMMATION POUR LES ANNEES SUIVANTES

5.1. COHERENCE DE LA STRATEGIE DE REPONSE

Sur la base de la politique du gouvernement gabonais qui fixe comme priorité la réalisation des infrastructures comme base pour le développement de l'économie nationale et la lutte contre la pauvreté, et conformément à la politique de développement de la Communauté européenne, le secteur des transports et en particulier le développement des infrastructures routières ont été retenus comme domaine de concentration du 9^{ème} FED.

L'expérience et le dialogue que la Commission a pu établir avec les autorités gabonaises ces dernières années dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'aménagement routier du 8^{ème} FED, devra lui permettre de mieux intervenir dans ce secteur clé du développement économique et de la lutte contre la pauvreté. Les interventions de la Commission dans le domaine des transports seront complétées, d'une part, par d'autres actions : appui au secteur minier, renforcement des capacités, contribution au programme régional Forêt environnement.

Dans l'ensemble, les interventions prévues du PIN 9^{ème} FED restent cohérentes et complémentaires à celles prévues par la BEI et les autres donateurs et bailleurs de fonds :

- Indicateurs macroéconomiques, Réformes structurelles, Bonne gouvernance : les institutions de Bretton Woods et les organismes des Nations-unies ;
- Développement du secteur privé, Investissements productifs, Aménagement forestier : BEI, BAD, AFD, Banque Mondiale ;
- Réformes administrative, Lutte contre le sida, Secteurs sociaux : PNUD et la Coopération française ;
- Infrastructures de transport : Commission européenne, AFD, BAD, BID, Banque mondiale.

Des réunions entre les bailleurs de fonds ont eu lieu régulièrement en 2002, ce qui a permis des échanges sur les interventions de chacun.

5.2. PREPARATION D' ACTIONS DU 9EME FED

Suite à la signature en mai 2002 du document de stratégie et du PIN 9^{ème} FED, plusieurs actions ont été entamées pour préparer les interventions prévues dans le nouveau programme.

Le secteur des transports qui a été retenu comme secteur de concentration a fait l'objet d'une première rencontre entre les bailleurs de fonds et plusieurs membres du gouvernement. Le thème de la rencontre était le financement d'infrastructures de transports et routières, duquel dépendra le programme d'investissement du secteur à court et moyen terme.

Les participants ont pu échanger leurs points de vue sur les nombreuses questions du secteur. Par contre, il leur était impossible de visualiser les grandes lignes d'un programme d'investissement à court et moyen terme pour le secteur, la situation des finances publiques étant gravement incertaine.

Par rapport à l'appui au programme d'aménagement routier prévu dans le PIN 9^{ème} FED, le gouvernement a proposé en août 2002 la prise en charge par le FED des travaux de renforcement de l'axe Franceville-Leconi de 103 km.

A cet effet, le document de stratégie a défini un schéma de revue sectorielle avant toute décision d'appui au programme d'aménagement routier. Il s'agit de la revue de la politique sectorielle et de l'actualisation du Plan directeur intermodal des transports (PDIT) qui est la base du développement du secteur dans son ensemble. Le programme d'aménagement et d'entretien routier constitue un élément essentiel de ce plan directeur du secteur. Et ce sera à l'issue de cet exercice que l'appui au secteur des transports et au programme d'aménagement routier, puisse être évalué.

Une ébauche des termes de référence pour l'étude d'actualisation du PDIT a été préparée fin 2002/ début 2003.

L'appui institutionnel à l'Ordonnateur National dans le cadre du 9^{ème} FED fera l'objet d'une étude qui devrait aboutir à l'élaboration d'un projet d'appui dont l'objectif final sera de doter les services de l'Ordonnateur National de toute compétence nécessaire pour gérer effectivement et efficacement le programme de coopération sans appui externe. Cet objectif devra être atteint pendant la durée du 9^{ème} FED. Une ébauche de l'étude a été également préparée fin 2002/ début 2003.

L'appui institutionnel à l'Ordonnateur National en 2002 s'exécute avec beaucoup de retards dans le cadre d'un protocole d'accord signé en juillet 2002 entre la délégation et l'Ordonnateur National. Le devis-programme concernant la mise en œuvre des mesures stipulées dans le protocole d'accord. Le financement de ce devis-programme a été approuvé par la Commission dès le mois de février 2002. L'avis d'appel à candidatures pour le poste de Coordonnateur a été publié dans le journal L'union le 4 décembre 2002.

Le secteur Forêt Environnement devra continuer de bénéficier d'un appui régional important. Le PIN 9^{ème} FED prévoit une contribution à ces programmes régionaux. Une évaluation prospective d'ECOFAC a démarré en novembre 2002. Les résultats de l'évaluation qui seront disponibles au cours du premier trimestre 2003, devront faire l'objet des discussions entre les autorités des pays de la région et la Commission. Ce sera à l'issue de ces discussions que les nouvelles interventions dans le secteur puissent être déterminées.

5.3. CHRONOGRAMME D'ACTIVITES ACTUALISE ET CALENDRIER INDICATIF DES ENGAGEMENTS ET DECAISSEMENTS

Le chronogramme d'activités actualisé et le calendrier indicatif des engagements et de décaissements sont présentés ci-après. Ils tiennent compte des délais plus longs que prévu pour la préparation des actions du 9^{ème} FED et permettent d'apprécier l'importance de la programmation glissante.

Rapport conjoint 2002

Chronogramme actualisé

Pays: GABON

Dotations: enveloppe A: € 34mil
enveloppe B: € 45 mil

+ estimation transfert FEDs antérieurs vers enveloppe A: € 0,8 mio
Sysmin € 35 ml
Autres € 10 ml

Reliefs FED 1 à 5 - 345 000 €
Disponible FED 6 à 8 - 255 000 €
Clôture projets 2002 et 2003 - 200 000 €

9e FED (y inclus transferts FEDs antérieurs)	2003												2004												2005	2006	2007	Total
	Jan	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	dec	Jan	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	dec				
Intitulé projet/programme																												
Enveloppe A																												0,0
Appui institutionnel MIP																					1,0							1,0
Appui institutionnel ON											2,0																	2,0
Appui au programme d'aménagement routier																								24,0				24,0
Appui aux acteurs non-étatiques										0,2									3,2									3,4
Contribution aux programmes Régionaux (forêts)							0,3	0,4				2,9																3,6
1) Total enveloppe A (cumulé):	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,4	0,0	0,2	0,0	4,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,2	0,0	1,0	0,0	0,0	24,0	0,0	0,0	34,0	
Enveloppe B																												
Sysmin		35,0																										35,0
Montant résiduel																												10,0
2) Total enveloppe B (cumulé):	0,0	35,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	45,0	
Total enveloppe A+B (cumulé)	0,0	35,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,4	0,0	0,2	0,0	4,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,2	0,0	1,0	0,0	0,0	24,0	0,0	0,0	79,0	
1) % de la Dotation enveloppe A							0,9	1,2		0,6		14,4							9,4		2,9			70,6	0,0	0,0	100,0	
2) % de la Dotation enveloppe B		77,8																							0,0	0,0	0,0	77,8

Rapport conjoint 2002

Calendrier indicatif des engagements et décaissements pour 2003 et 2004

PAYS: GABON

montants en mio €

N° Comptable	Intitulé	Total eng. prim.	situation 31/12/2002		1° semestre 2003		2° semestre 2003		Total 2003		1° semestre 2004		2° semestre 2004		Total 2004		Situation 31/12/2004	
			Total eng. sec. (A)	Total payé (B)	eng. sec. (C)	paiements (D)	eng. sec. (E)	paiements (F)	eng. sec. (C+E) (G)	paiements (D+F) (H)	eng. sec. (I)	paiements (J)	eng. sec. (K)	paiements (L)	eng. sec. (I+K) (M)	paiements (J+L) (N)	Total eng. sec. (A+G+M)	Total paiements (B+H+N)
6. ACP GA 34	Assistance technique aupr s de l'ordonnateur natl	1,05	1,05	0,57		0,10											1,05	0,67
7. ACP GA 33	Projet rtem - aménagement de la région des trois fr	0,78	0,78			0,78	0,78			0,78	0,78						0,78	0,78
7. ACP GA 34	Amélioration feune Lopé	0,10	0,10	0,08		0,01											0,10	0,09
7. ACP GA 35	Amenagement route Ialara-mitzi	0,84	0,51	0,27		0,28	0,10			0,28	0,40						0,79	0,67
7. ACP GA 36	Rider 1 : augmentation de plafond - projet 6 acp ga	0,19	0,19			0,19	0,19			0,19	0,19						0,19	0,19
7. ACP GA 37	Paic (programme de soutien aux initiatives	0,39				0,28	0,12			0,28	0,25	0,10	0,08		0,06	0,10	0,38	0,38
8. ACP GA 1	Programme appui ajustement structurel (pas II - 199	2,70	2,70	2,70													2,70	2,70
8. ACP GA 2	Amenagement route Ialara-mitzi	23,40	23,40	23,40													23,40	23,40
8. ACP GA 9	Programme sectoriel de valorisation des aires prote	4,70	2,60	0,30		0,80	0,10	0,70	0,90	1,60	0,80	0,90		0,80	0,80	4,30	4,30	
8. ACP GA 11	Projet rtem - aménagement de la région des trois fr	4,20	4,20			4,20										2,00	4,20	2,00
8. ACP GA 15	Programme d'appui aux reformes économiques par	2,50																
8. ACP GA 16	Programme d'appui aux reformes économiques par	2,40																
Total 6,7 and 8 EDF						6	2		1,20		2,38					2,00	4,20	35,18

N° Comptable	Intitulé	Total eng. prim.	situation 31/12/2002		1° semestre 2003		2° semestre 2003		Total 2003		1° semestre 2004		2° semestre 2004		Total 2004		Situation 31/12/2004	
			Total eng. sec. (A)	Total payé (B)	eng. sec. (C)	paiements (D)	eng. sec. (E)	paiements (F)	eng. sec. (C+E) (G)	paiements (D+F) (H)	eng. sec. (I)	paiements (J)	eng. sec. (K)	paiements (L)	eng. sec. (I+K) (M)	paiements (J+L) (N)	Total eng. sec. (A+G+M)	Total paiements (B+H+N)
	Appui institutionnel MTP	1,0											1,0	0,2	1,0	0,2	1,0	0,2
	Appui institutionnel ON	2,0					2,0		2,0			0,3	0,2		0,5	2,0	0,5	
	Appui au programme d'aménagement routier	24,0																
	Appui aux acteurs non-étatiques	3,4					0,2		0,2		0,2	3,2	0,5	3,2	0,7	3,4	0,7	
	Sysmih	35,0					2,5	0,5	2,5	0,5	1,0	4,0	1,0	4,0	2,0	6,5	2,5	
	AT régional Forêt Environnement	0,40					0,40	0,02	0,40	0,02	0,10	0,10	0,10	0,20	0,40	0,22		
	Augmentation CF projet 8 GA 009	0,30					0,30	0,20	0,30	0,20	0,10	0,10		0,10	0,30	0,30		
	Contribution progr. Rég. FORENV	2,90									1,00	0,50	0,50	1,00	1,00	1,00	1,00	
Total 9 EDF		69,0					5,4	0,7	5,4	0,7	1,0	2,2	6,2	2,3	9,2	4,7	14,6	5,4

Total 6,7,8 and 9 EDF																	18,8	40,6
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	------	------

9th EDF: including projects that have already been committed on the general reserve (€1,2 billion) of the 6th EDF

6. REVUE OPERATIONNELLE 2003 :THEMES SPECIFIQUES

Dans la perspective de la préparation de la revue à mi-parcours de 2004, trois thèmes ont été retenus pour la revue opérationnelle 2003. Il s'agit de : l'accélération de l'utilisation des reliquats des anciens FED, la définition d'indicateurs et d'objectifs en vue de mesurer les résultats obtenus dans les secteurs de concentration et le dialogue dans le pays entre l'ensemble des partenaires de la coopération.

6.1. UTILISATION DES RELIQUATS DES ANCIENS FED

Les reliquats des anciens FED n'étant pas importants, il n'y aura pas d'utilisation significative des montants disponibles. En fonction des besoins, ces sommes seront utilisées pour des actions de Décision sur Autorisation Globale.

6.2.DEFINITION D'INDICATEURS ET D'OBJECTIFS DES SECTEURS DE CONCENTRATION

Le document de stratégie et du PIN 9^{ème} FED a retenu certains indicateurs et objectifs dans les secteurs et domaines d'intervention du programme. Le cadre logique de la stratégie qui est repris ci-après, doit être examiné en 2003 pour tenir compte des indicateurs qui seront retenus dans le DSRP pour le suivi de l'évolution de la lutte contre la pauvreté (le document est prévu maintenant pour fin 2003).

Cadre logique figuré dans le document de stratégie de coopération et du PIN 9^{ème} FED

Objectifs	Indicateurs de performance
Objectifs nationaux sectoriels à long terme	
Réduire la pauvreté par une meilleure gestion des investissements des infrastructures publiques et des ressources naturelles, avec créations d'emplois importantes au milieu urbain et rural.	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs retenus à l'issue de l'adoption du Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP)
Améliorer le désenclavement des régions, réduire des coûts de transport, améliorer la qualité des services et renforcer la sécurité routière	<ul style="list-style-type: none"> % des routes des différentes catégories : bon état ; moyen ; mauvais Coût de transport collectif par personne/km sur axes principaux
Objectifs de l'intervention	
Objectif n°1 – Contribuer à la concertation entre le Gouvernement et les bailleurs de fonds	<ul style="list-style-type: none"> Revue périodiques du programme de développement du secteur et des engagements des différentes parties
Objectif n°2 – Contribuer à la pérennité des investissements routiers déjà réalisés	<ul style="list-style-type: none"> % des routes des différentes catégories : bon état ; moyen ; mauvais % de voiries en bon état des grandes villes Pérennité des ressources du FER et de l'exécution de son programme annuel
Objectif n°3 – Réduire le coût moyen du kilomètre de travaux d'aménagement routier	<ul style="list-style-type: none"> Coût moyen du km de routes de différentes catégories
Objectif n°4 – Faciliter les échanges entre les régions et les grands centres urbains	<ul style="list-style-type: none"> Quantité de produits principaux et nombre de passagers transportés par la route
Objectif n°5 – Augmenter la participation des PME aux travaux d'aménagement et d'entretien routier	<ul style="list-style-type: none"> Volume de travaux attribués aux PME et % par rapport au total des travaux réalisés
Objectif n°6 – Améliorer la conservation et la gestion durable des ressources forestières	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'aires protégées classées Investissements dans les aires protégées Surfaces forestières sous aménagement durable
Objectif n°7 – Ouvrir la participation d'acteurs non-étatiques aux programmes de coopération	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'acteurs non-étatiques participant aux programmes de coopération
Objectif n°8 – Améliorer la performance des programmes de coopération	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'exécution des programmes de coopération

Dans le cadre de l'étude d'actualisation du Plan directeur intermodal des transports, les objectifs et indicateurs de ce secteur devront être examinés. Les résultats de l'étude permettront d'adapter notamment les indicateurs sectoriels par rapport à leur faisabilité.

Pour ce qui concerne le secteur Forêt Environnement, les deux indicateurs suivants peuvent être proposés suite à la création par ordonnance du 22 août 2002 de treize parcs nationaux :

- Surfaces en parcs nationaux dotés d'un plan de gestion mis en application ;
- Création d'un office gabonais de conservation de la nature.

6.3. DIALOGUE ENTRE LES PARTENAIRES DE LA COOPERATION

Le dialogue entre les administrations et les acteurs non étatiques s'est poursuivi en 2002, notamment dans le cadre des travaux d'élaboration du DSRP. Plusieurs séminaires et ateliers ont été organisés avec la participation active de la société civile, même si les capacités de ses membres semblent encore bien limitées. Il est évident que la qualité d'un document DSRP intérimaire est une condition indispensable pour que les bailleurs de fonds puissent cadrer leurs programmes de coopération avec le Gabon. Des priorités d'investissements devront être clairement définies en faveur de la lutte contre la pauvreté qui est maintenant l'objectif central de la coopération.

La concertation entre les bailleurs de fonds était assez régulière au cours de l'année 2002. La délégation a joué le rôle de coordinateur pour les discussions concernant le secteur des transports et d'infrastructures routières.

Le secteur des transports qui est retenu comme secteur de concentration du 9ème FED devra faire l'objet d'un dialogue intense et continu avec le gouvernement sur tous les aspects de politique sectorielle et de mise en œuvre des programmes d'investissements et de sauvegarde du patrimoine d'infrastructures. Les résultats de l'étude d'actualisation du PDIT prévu en 2003, serviront de base pour ces discussions.

D'ores et déjà, plusieurs problèmes majeurs du secteur des transports ont été identifiés et nécessitent d'urgence des solutions adéquates. Il s'agit notamment :

- de la sérénité des ressources destinées au Fonds d'entretien routier et de leur utilisation stricte pour des travaux d'entretien et non pas ceux de voirie et d'aménagement ;
- de la sauvegarde du patrimoine routier avec l'installation systématique de stations de pesage sur des axes principaux du réseau routier (des équipements fournis par la Commission européenne dans le cadre du Projet d'aménagement de la route Lalara-Mitzic restent toujours à être installés, en attendant des travaux d'aménagement des stations de pesage) ;
- le règlement des tarifs de péage de la voie ferrée et la sérénité financière du concessionnaire Transgabonais pour éviter l'échec de la mise en concession privée du chemin de fer ;
- la restructuration d'Air Gabon en vue d'améliorer ses performances et réduire les subventions qui pèsent lourdement sur le budget de l'Etat ;
- la privatisation de l'exploitation portuaire dont la mauvaise gestion constitue un obstacle majeur pour les opérateurs économiques avec des coûts d'approche particulièrement élevés et des délais de travail inadaptés.

A cet effet, l'Ordonnateur National et la Délégation ont organisé en juillet 2002 une première rencontre entre les bailleurs de fonds et plusieurs membres du gouvernement pour examiner les questions relatives au financement du secteur.

Dans le secteur Forêt et Environnement, l'Union européenne s'est engagée depuis 11 ans pour la protection de l'environnement dans la forêt équatoriale à travers son projet ECOFAC qui comprend 6 pays de la région. Par la signature d'un nouveau programme régional le 27 février à Libreville, la volonté régionale pour une continuation de ces actions a été exprimée, soutenue par les programmes nationaux. Selon la programmation, un montant total (entre 20 et 25 M€) serait mis à la disposition pour la région entre 2003 et 2007.

En vue d'évaluer conjointement avec les gouvernements concernés la viabilité du programme ECOFAC et pour définir son avenir, un rapport d'évaluation a été établi qui servira comme document de base pour le dialogue entre l'UE et les gouvernements concernés.

Le Gabon joue un rôle primordial de par le fait que la cellule de coordination ainsi que l'Ordonnateur Régional du programme ECOFAC se trouvent à Libreville depuis les événements de 1997 à Brazzaville.

Les questions principales que la Commission européenne pose aux gouvernements concernés avant la décision d'une éventuelle continuation du programme sont les suivantes :

- il est attendu que les gouvernements montrent une volonté politique accrue pour intégrer les structures régionales RAPAC dans les institutions régionales existantes. Il a été noté qu'un premier pas a été fait depuis la création du COMIFAC et, compte tenu du soutien important de l'Union européenne prévu pour le renforcement des capacités au niveau de la CEMAC, il serait intéressant de réfléchir sur des possibles liens entre COMIFAC et CEMAC.
- la viabilité de la continuation du programme ECOFAC dépend d'une implication budgétaire des gouvernements concernés. Jusqu'à maintenant, peu de gouvernements africains se sont impliqués dans sa contribution au programme à travers les fonds de contrepartie, en dépit des engagements politiques pris pour la protection de l'environnement.
- l'introduction de réformes institutionnelles est devenue indispensable pour une continuation de nos programmes. La création d'une institution autonome de la gestion des aires protégées sous la supervision des ministères des Eaux et forêts a été proposée par plusieurs études sans réponse adéquate. Il serait difficile pour le programme ECOFAC de continuer à payer les salaires de plusieurs centaines d'employés dans les parcs nationaux (éco-gardes, charpentiers, guides, pisteurs, etc.) qui ont été formés depuis plusieurs années dans l'attente de leur intégration dans une institution telle que celle mentionnée ci-dessus.
- Par ailleurs, la création d'un nouveau réseau de 13 parcs nationaux rend le renforcement des capacités et la définition d'une future structure placée sous la tutelle du ministère gabonais de l'Economie forestière indispensables. La création d'un Conseil national des parcs nationaux n'a pas résolu la question de l'institution en charge de la gestion des aires protégées, et les partenaires, comme l'Union européenne, se voient confrontés à la question de coordination entre les diverses institutions.

Dans le secteur de l'éducation, la mise en œuvre du projet de Soutien à l'éducation de base a permis d'identifier une série de mesures de base pour une politique sectorielle cohérente :

- Au niveau central, instaurer une coordination entre les directions ministérielles pour une meilleure cohérence sectorielle, placée sous l'autorité du secrétariat général :
 - Redéfinir la stricte responsabilité de chaque direction
 - Faire de la carte scolaire un outil de gestion rationnelle du système, sous l'entière responsabilité de la DPPI - ex : extension du pré primaire et réduction du primaire à 5 années, redéploiement des personnels enseignants en évitant les cumuls de postes et de fonctions
 - Inscrire les activités de chaque direction dans un échéancier de plan d'action décidé collectivement
 - Veiller au respect des échéances par chaque direction pour améliorer la planification, la programmation et l'évaluation du système :

- Dans la gestion des personnels - affectations, nominations -
 - Dans la gestion des infrastructures et des équipements
 - Doter l'IPN de moyens dignes d'un Institut Pédagogique National en charge de la recherche
 - Restaurer un rythme scolaire garantissant un temps suffisant d'apprentissage en cohérence avec le système des examens et mieux contrôler l'absentéisme
 - Repenser les cycles de formation initiale et continue en vue d'une professionnalisation des postes, ex : directeurs d'école
- Dans le cadre de la déconcentration, programmer les investissements indispensables à un suivi administratif et pédagogique de qualité :
 - Instaurer une coordination sous l'autorité des IDA pour responsabiliser chaque acteur du système
 - Procurer des moyens roulants aux chefs de circonscription et aux chefs de base pédagogique
 - Etablir une programmation budgétaire pour la formation continue – conseillers pédagogiques
 - Prévoir les moyens de fabrication, d'édition et de diffusion du matériel pédagogique et didactique
 - Instaurer une synergie avec les autres Ministères concernés par le secteur éducatif - formel et informel, du pré primaire au supérieur – ainsi qu'avec les bailleurs de fonds intervenant dans le secteur.

Le renforcement des capacités des services de l'Ordonnateur National a fait l'objet de nombreux échanges entre l'Ordonnateur National et la Délégation, dans le cadre de la mise en exécution d'un protocole d'accord signé en juillet 2002. Les mesures envisagées, dont le coût est pris en charge par un financement accordé par la Commission en février 2002, devraient permettre un début de mise en place d'une cellule autonome d'appui à l'Ordonnateur National.

L'étude de préparation de l'intervention du 9^{ème} FED dans ce domaine devra aboutir à l'élaboration d'un projet d'appui dont l'objectif final sera de doter les services de l'Ordonnateur National de toute compétence nécessaire pour gérer effectivement et efficacement le programme de coopération sans appui externe. Cet objectif devra être atteint pendant la durée du 9^{ème} FED.

Ce renforcement des capacités des services techniques de l'Ordonnateur National est une priorité, d'autant que l'Accord de Cotonou a entièrement redéfini les responsabilités dévolues à l'Ordonnateur National et que le processus de décentralisation/déconcentration de la Commission vers la délégation sera effective avant la fin de l'année 2003.

Enfin, l'appui aux réformes économiques PARE III 2000-2002 qui n'a pas pu être décaissé suite à l'interruption de l'accord d'octobre 2000 avec le FMI, pourra s'exécuter en 2003. Le financement est disponible pour la préparation d'un nouvel accord avec le FMI. Des interventions d'appui aux secteurs sociaux de l'éducation et de la santé peuvent être envisagées avec un soutien pour le développement et l'amélioration de la carte scolaire et de la carte sanitaire, ce qui est indispensable dans le cadre de l'élaboration des indicateurs prévus par le DSRP.

ANNEXES

1. Fiche d'information Gabon

2. Situation financière du FED

3. Fiches de projet

- 3.1. ECOFAC
- 3.2. PSVAP
- 3.3. PACE
- 3.4. PSIC
- 3.5. DABAC
- 3.6. PROCULTURE
- 3.7. EDUCATION
- 3.8. SYSMIN
- 3.9. NTEM
- 3.10. LALARA-MITZIC

4. Cadre logique

5. Révision conjointe / stratégie

ANNEXE 1 : FICHE D'INFORMATION GABON

Le dernier recensement général de la population et de l'habitat a eu lieu en 1993. Ce recensement était le quatrième organisé depuis 1960. Un nouveau recensement général est prévu en 2003.

Suivant les résultats du recensement de 1993 la population serait de 1.014.976 habitants, dont environ 150.000 étrangers provenant essentiellement du Bénin, du Cameroun, du Congo, de France, de Guinée Equatoriale, du Mali, du Nigeria et du Sénégal.

Les dernières estimations révèlent une population de 1.200.000 habitants (1999) et un taux de croissance démographique annuel de 2,9% (1975-1999). Le nombre d'étrangers avoisinerait aujourd'hui les 300.000.

Sur une superficie de 267.667 km² (76% de forêt dense équatoriale et 800 Km de côte sur l'Atlantique dans le Golfe de Guinée), la densité moyenne est de 3,8 habitants au kilomètre carré. Plus de la moitié de la population (52%) est concentrée dans les régions les plus développées, soit :

Libreville : 525.000 Port-Gentil: 85.000 Franceville: 42.000

Le Gabon compte une quarantaine d'ethnies, dont les principales sont les Fang (environ 25% de la population), les Bapounous (environ 24%), les Batékés, les Myénés et les Okandés.

Répartition de la population:	
Urbaine	80,3% (1999)
Rurale	19,7%

Selon le rapport mondial sur le développement humain au Gabon établi par le PNUD en 2002, le Gabon occupe le 117^e rang mondial pour l'indice de développement humain (IDH) sur 173 pays. Les données de 2000 fournies par le rapport 2002 se présentent comme suit :

Classement IDH	117
Nombre des pays classés	173
Année des données	2000
Espérance de vie à la naissance (années)	52,7
Taux de mortalité infantile	60/1000
Taux de mortalité maternelle	520/100.000 naissances vivantes(1985-99)
Accès à l'eau potable	70%
Taux d'alphabétisation des adultes (% de la population de + de 15 ans)	71,0
Taux brut de scolarisation combiné (du primaire au supérieur)	86,0
PIB par habitant (EUR)	4 296
PIB par habitant (PPA EUR)	6 751
Indice d'espérance de vie	0,46
Indice de niveau d'instruction	0,76
Indice de PIB	0,69
Valeur de l'IDH	0,637
Différence de classement selon le PIB par habitant (en PPA) et l'IDH	-44

Source: Rapport mondial sur le développement humain 2002

L'IDH mesure le niveau moyen où se situe un pays selon 3 critères: longévité, instruction et conditions de vie. La situation des pays de la zone CEMAC dont fait partie le Gabon, se présente comme suit :

Pays	Valeur IDH	Rang	PIB par habitant (PPA EUR)	Différence entre classement PIB réel et IDH
Gabon	0,637	117	6 751	-44
Cameroun	0,512	135	1 843	0
Centrafrique	0,375	165	1 269	-15
Congo	0,511	136	893	27
Guinée équatoriale	0,679	111	16 315	-73
Tchad	0,365	166	943	-7

Source: Rapport mondial sur le développement humain 2002

Données de base économiques :

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
PIB (prix courant) mds FCFA	2.475	2.913	3.110	2.645	2.871	3.618	3.448	3.449

Source : Direction Générale de l'Economie – EUI - euroinfo

Si la croissance du PIB en 1994-1995 a été largement due à la hausse du PIB pétrole, en 1997 elle est plutôt due à l'expansion du secteur non pétrolier.

La forte décline des cours pétroliers en 1998 associée aux effets de la crise asiatique dans la 2^{ème} moitié de 1998 a plongé le pays dans une récession qui se poursuit en 1999.

En 2000 le PIB connaît une augmentation substantielle. Cette augmentation est directement liée à la hausse du taux du dollar par rapport à l'Euro et au cours de baril favorable durant toute l'année 2000 ainsi qu'à la reprise de la demande du bois sur le marché mondial.

En 2001 le PIB est en baisse de 4,5% à cause du repli du secteur primaire (-13,9%) affecté par la baisse de la branche pétrolière (-16,9%) en dépit des évolutions positives des secteurs secondaires (+ 1,9%), notamment les industries du bois qui enregistrent une hausse de 35% du PIB en 2001 et des secteurs tertiaires (+ 10,6%) qui connaissent un regain d'activité. Les deux premières revues du programme soutenu par l'accord de confirmation signé avec le FMI en octobre 2000 ont été conclues avec retard au 13 juillet 2001, mais les autres revues n'ont pas pu être complétées comme prévu.

En 2002 la situation macroéconomique a été marquée par une contraction de 1,4% dans le PIB pétrolier et une hausse modeste de 0,6% du PIB non pétrolier. Le déficit des transactions courantes s'est amélioré légèrement pour se situer à 0,7% du PIB, du fait de la baisse des paiements d'intérêts de la dette extérieure à la suite du rééchelonnement du Club de Paris de décembre 2000. Sur le plan budgétaire, les recettes non pétrolières ont connu une forte augmentation, passant de 12,2% du PIB en 2001 à 13,9% en 2002. Cependant, les dépenses ont augmenté de 1,1% du PIB pour se situer à 23% du PIB en 2002, à la suite des dépassements relatifs au fonds de sécurité et de souveraineté (dont la contribution du Gabon à la résolution des graves crises politiques régionales) et des coûts de restructuration des entreprises publiques. Un montant important d'arriérés sur la dette extérieure

a été accumulé (280 milliards de FCFA). Par contre, la position nette de l'Etat vis-à-vis du système bancaire s'est renforcée, et la contribution du Gabon aux réserves internationales de la BEAC s'est accrue de 92 milliards de FCFA en 2002 (3% du PIB), par rapport à une contribution négative de 119 milliards de FCFA en 2001.

Selon les critères de la Banque Mondiale basés sur le PNB par tête d'habitant, le Gabon (avec un PNB par tête de 3 160 US\$) reste le seul pays à revenu intermédiaire d'Afrique centrale.

ANNEXE 2 : SITUATION FINANCIERE DU FED

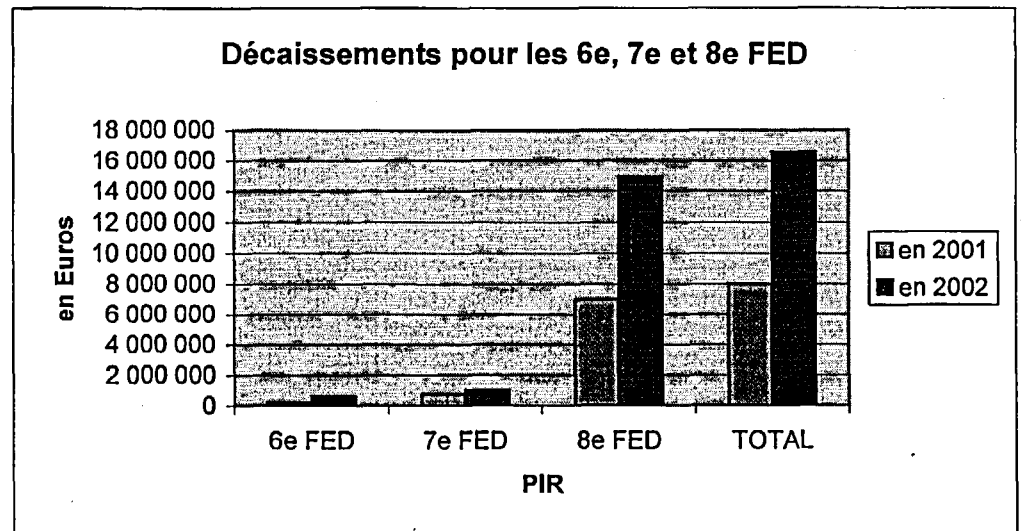
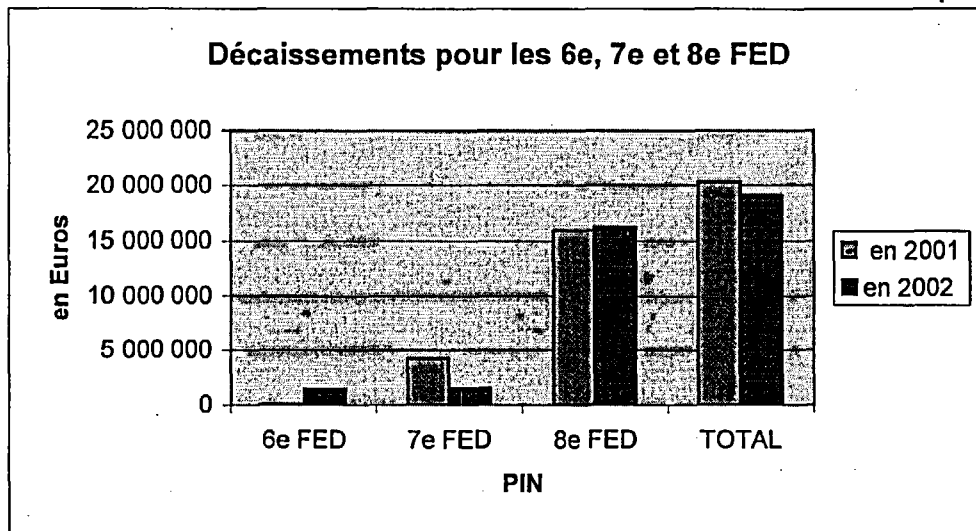
SITUATION FINANCIERE F.E.D. en € (paiements nationaux)

		6 ème FED			7ème FED			8ème FED		
		Situation		Mouvement en 2002	Situation		Mouvement en 2002	Situation		Mouvement en 2002
		Fin 2001	Fin 2002		Fin 2001	Fin 2002		Fin 2001	Fin 2002	
PIN	Engag. I	17 527 629,76	18 693 238,02	1 165 608,26	29 145 360,77	29 715 670,95	570 310,18	37 429 498,56	37 469 384,14	39 885,58
	Engag. II	17 527 264,39	18 687 112,65	1 159 848,26	27 800 215,84	28 094 623,87	294 408,03	22 784 489,58	27 369 057,46	4 584 567,88
	Paiements	16 805 588,12	18 217 959,08	1 412 370,96	26 294 628,51	27 609 548,83	1 314 920,32	22 587 367,84	24 526 971,07	1 939 603,23
HORS PROG.	Engag. I	10 799 922,01	10 799 922,01	0,00	26 845 003,29	26 845 003,29	0,00	36 825 000,00	41 725 000,00	4 900 000,00
	Engag. II	10 799 922,01	10 799 922,01	0,00	26 824 455,71	26 797 697,88	-26 757,83	14 824 400,00	36 794 156,27	21 969 756,27
	Paiements	10 799 922,01	10 799 922,01	0,00	24 182 726,28	24 317 925,79	135 199,51	9 149 156,27	23 416 512,90	14 267 356,63
TOTAL	Engag. I	28 327 551,77	29 493 160,03	1 165 608,26	55 990 364,06	56 560 674,24	570 310,18	74 254 498,56	79 194 384,14	4 939 885,58
	Engag. II	28 327 186,40	29 487 034,66	1 159 848,26	54 630 506,63	54 892 321,75	261 815,12	37 608 889,58	64 163 213,73	26 554 324,15
	Paiements	27 605 510,13	29 017 881,09	1 412 370,96	50 456 936,29	51 927 474,62	1 470 538,33	31 736 524,11	47 943 483,97	16 206 959,86

Source : Livre des comptes OLAS

Mouvements de décaissements

		6e FED	7e FED	8e FED	TOTAL
PIN	en 2001	71 457	4 269 217	15 960 249	20 300 923
	en 2002	1 412 371	1 470 538	16 206 960	19 089 869
PIR	en 2001	240 066	761 421	7 009 142	8 010 629
	en 2002	617 043	1 027 938	14 921 091	16 566 072



ANNEXE 3 : FICHES DE PROJET

- 3.1. ECOFAC
- 3.2. PSVAP
- 3.3. PACE
- 3.4. PSIC
- 3.5. DABAC
- 3.6. PROCULTURE
- 3.7. EDUCATION
- 3.8. SYSMIN
- 3.9. NTEM
- 3.10. LALARA-MITZIC

Numéro(s) comptable(s)

8 ACP RCE 009 ; 8 ACP CA 10

Intitulé

**ECOFAC III - Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale :
Conservation et Utilisation Rationnelle de la Biodiversité**

Décision de financement

CF n° 6305/REG

Date de
démarrage

02/10/2000

Date limite
de validité

31/12/2005

Situation comptable

(en €)	Cumul au 31/12/2001	Cumul au 31/12/2002	Evolution 2001/2002	Solde	
Engagement primaire	23 000 000	23 000 000	0		
Crédits délégués	21 495 950	25 090 794	3 594 844	-2 090 794	= RAC
Paiements	23 739 755	24 891 197	1 151 441	199 597	= RAP
				-1 891 197	= RAL

Commentaires

Rappel des objectifs

- Contribuer à la préservation de la biodiversité et à l'utilisation rationnelle et durable des écosystèmes d'Afrique Centrale, et en particulier des écosystèmes forestier
- Gestion de sept zones protégées dans des sites parmi les plus riches en biodiversité de la région en développant autant que possible des liens fonctionnels avec l'ensemble de l'éco-région où les sites sont intégrés.
- Contribuer à une meilleure prise en considération du potentiel économique et scientifique des écosystèmes d'Afrique Centrale et de leur richesse biologique

Etat d'avancement

année 2002

- Le programme ECOFAC est divisé en 7 composantes dans 6 pays de l'Afrique Centrale :
la coordination régionale basée à Libreville et 1 composante pour le Gabon, São Tomé, le Congo, le Cameroun, la Guinée Equatoriale et 2 composantes pour la RCA.
- Année 2002 = mise en œuvre du DP n° 2
- Une évaluation prospective et un audit financier ont été lancés.
- Pour le Gabon : avancées institutionnelles et législatives autour de la création du Parc National de Lopé, avancées également sur la définition du plan de gestion et des textes réglementaires concernant le Parc National.

Actions à mener, mesures
à prendre pour 2003

Avenir :

- Discussions autour de l'avenir des activités du programme dans le cadre du PIR 9ème FED
- Conclusions et validation des conclusions de la mission d'évaluation
- Organisation atelier régional de validation de l'évaluation et de définition du programme 9ème FED
- Instruction du programme 9ème FED, lancement de la préselection de l'AT, décision de financement novembre 2003
- Inclusion de la RDC dans le programme futur, recherche d'une meilleure complémentarité avec l'ensemble des actions de l'UE en Afrique centrale dans le secteur Forêt et Environnement.

Pour la phase actuelle :

- Comité de pilotage régional (avril 2003)
- Augmentation de 20% (4,6 millions €) de la décision de financement
- Priorisation des activités à maintenir pour la phase de transition

Numéro(s) comptable(s) 8 ACP GA 009

Intitulé Programme sectoriel de Valorisation des Aires Protégées au Gabon

Décision de financement CF n° 6011/GA Date de démarrage 01/01/2002 Date limite de validité 31/12/2006

Situation comptable

(en €)	Cumul au 31/12/2001	Cumul au 31/12/2002	Evolution 2001/2002	Solde	
Engagement primaire	4 700 000	4 700 000	0		
Crédits délégués	0	2 306 000	2 306 000	2 394 000	= RAC
Paiements	0	167 781,58	167 781,58	2 138 218	= RAP
				4 532 218	= RAL

Commentaires

Rappel des objectifs

- Protection et valorisation à long terme des écosystèmes du Gabon
- Appui à la valorisation durable des aires protégées au Gabon, par une contribution sectorielle au développement du tourisme et un renforcement des capacités d'aménagement durable dans un contexte international
- Mise en place d'une filière durable du tourisme dans les aires protégées, à leur profit et à celui de leurs populations riveraines. Site pilote : le complexe des aires protégées de Gamba
- Renforcement des capacités d'aménagement durable au Gabon à partir de la redynamisation de la station de recherche/développement de Makokou/passa dédiée aux outils d'aménagement et à la formation du personnel, et intégrée dans les réseaux internationaux

Etat d'avancement année 2002

Les composantes I (Renforcement sectoriel des capacités de gestion et de tourisme dans les aires protégées) et III (Appui à la valorisation du complexe d'aires protégées de Gamba) ont officiellement démarré le 1er septembre 2002, avec la mise en place du chef de projet. Les activités suivantes de la composante I ont été amorcées au cours des derniers mois de l'année 2002: installation du projet (achat de l'équipement de base et des véhicules; préparation des bureaux; nomination de l'homologue; mise en place d'une base de données bibliographiques); prise de contact avec une grande diversité de parties prenantes (administrations gabonaises, opérateurs touristiques, projets et organisations de conservation); analyse des ressources humaines de la Direction de la Faune et de la Chasse; préparation d'un atelier de concertation et de programmation pour la composante I; préparation du devis-programme de démarrage. Les activités de terrain de la Composante III n'ont pas pu démarrer à cause du retard pris dans le recrutement de l'assistance technique prévue pour Gamba. La composante II (Réhabilitation et valorisation de la station de recherche de Makokou) a démarré le 1er janvier 2002 avec la signature du marché de services avec le CIFOR pour sa mise en œuvre. L'année 2002 a été consacrée à l'installation de la composante, tant au niveau de Libreville avec un appui à l'IRET qu'au niveau de la station de Makokou. Les grandes décisions en terme d'organisation ont été prises, l'appel d'offres pour les travaux de réhabilitation a été lancé et les premiers résultats sont attendus pour l'année 2003.

Actions à mener, mesures à prendre pour 2003

- Finalisation du devis programme n°1
- Mise en place de l'assistance technique de la Composante III à Gamba
- Tenu d'un atelier de programmation pour la Composante III
- Accompagnement de la restructuration de la Direction de la Faune et de la Chasse
- Appui Institutionnel à l'autorité de gestion des aires protégées
- Harmonisation des textes relatifs à l'organisation du tourisme dans les aires protégées
- Elaboration d'un plan de développement touristique pour le complexe d'aires protégées de Gamba
- Etude de faisabilité du tourisme communautaire dans la région de Gamba
- Travaux de réhabilitation de la station de recherche de Makokou
- Réunion du conseil scientifique pour définition des priorités de recherche
- lancement de l'appel à projets de recherche et démarrage des activités de recherche
- définitions des modalités de fonctionnement / financement de la station

Numéro(s) comptable(s) 7 ACP RPR 744 ; 8 ACP TPS 032

Intitulé Programme Panafricain de Contrôle des Epizooties

Décision de financement CF n° 6125/REG Date de démarrage 31/10/1999 Date limite de validité 31/10/2004

Situation comptable

(en €)	Cumul au 31/12/2001	Cumul au 31/12/2002	Evolution 2001/2002	Solde	
Engagement primaire	72 000 000	72 000 000	0		
Crédits délégués	25 058 525	25 090 794	32 268	46 909 206	= RAC
Paiements	23 739 755	24 891 197	1 151 441	199 597	= RAP
				47 108 803	= RAL

Commentaires

Rappel des objectifs

- La lutte contre la pauvreté des opérateurs du secteur élevage en Afrique par l'amélioration de la productivité animale, des échanges et de la sécurité alimentaire
- Renforcement des capacités nationales et régionales d'appréciation technique et économique des maladies animales et de génération de programmes appropriés pour leur contrôle
- Sécurisation de la santé animale en Afrique, contre les principales épizooties (liste A de l'OIE)

4 objectifs spécifiques pour le Gabon :

- 1- Capacités nationales d'appréciation technique et socio-économique des maladies ainsi que de génération d'un programme approprié pour leur contrôle sont renforcées
- 2- Accès aux services et médicaments vétérinaires pour les éleveurs amélioré
- 3- Peste bovine éradiquée
- 4- Situation des autres épizooties connue, le Pays est capable à tout moment de lutter contre ces maladies en cas d'apparition

Etat d'avancement

Le projet connaît d'importants retards sur l'ensemble de ses volets, la principale raison étant que le secteur de l'élevage n'est pas une priorité dans un Pays équatorial comme le Gabon.

Pour cette raison, la contrepartie nationale initialement prévue est très difficile à mobiliser et l'utilisation des fonds FED sert essentiellement à assurer du fonctionnement et des salaires et indemnités au détriment des activités d'investissement.

Le projet est, en terme de financement, démesuré par rapport aux capacités d'absorption de la Direction de l'Elevage et de ses financements par l'Etat. Il est donc l'objet d'enjeux qui retardent sa mise en œuvre.

Seul le volet faune sauvage fonctionne actuellement convenablement, un réseau national a été mis en place avec la collaboration d'agents relais des Eaux et Forêts qui ont reçu la formation nécessaire à l'identification des maladies et aux prélèvements d'échantillons.

Le laboratoire d'analyse est en cours d'équipement, un long blocage du matériel aux douanes a retardé l'opérationnalisation de son fonctionnement.

Actions à mener, mesures à prendre pour 2003

- définir le plan d'urgence
- achever la mise en place des postes relais et des parcs de quarantaine
- produire les textes législatifs indispensables à l'amélioration des services vétérinaires
- démarrage des activités du laboratoire de référence
- mobilisation de la contrepartie nationale
- réalisation de l'audit comptable

Numéro(s) comptable(s) 7 ACP GA 037

Intitulé PSIC - Programme de soutien aux initiatives culturelles

Décision de financement DAGC / 02006 Date de démarrage 31/12/2002 Date limite de validité 31/12/2004

Situation comptable

(en €)	Cumul au 31/12/2001	Cumul au 31/12/2002	Evolution 2001/2002	Solde	
Engagement primaire		380 000	380 000		
Crédits délégués	0	0	0	380 000	= RAC
Paielements	0	0	0	0	= RAP
				380 000	= RAL

Commentaires

Rappel des objectifs

- Contribuer à la mise en place d'une politique culturelle plus structurée, ouverte et pluraliste
- Permettre l'émergence d'activités de production et d'événements de niveau professionnel
- Mettre en valeur le rôle des acteurs décentralisés

Etat d'avancement année 2002

L'année 2002 a uniquement été consacrée au recrutement du coordinateur national.

Actions à mener, mesures à prendre pour 2003

- Mise en place du projet, devis programme de démarrage
- Organisation du premier Comité de pilotage
- Appel à projets
- devis programme n°1

Numéro(s) comptable(s) 8 ACP RCE 019 ; 6 ACP RPR 580

Intitulé DABAC - Alternatives au Braconnage en Afrique Centrale

Décision de financement CF n° 6518/REG Date de démarrage 01/04/2002 Date limite de validité 30/06/2006

Situation comptable

(en €)	Cumul au 31/12/2001	Cumul au 31/12/2002	Evolution 2001/2002	Solde	
Engagement primaire	0	1 600 000	1 600 000		
Crédits délégués	0	1 337 000	1 337 000	263 000	= RAC
Paiements	0	134 742,39	134 742,39	1 202 258	= RAP
				1 465 258	= RAL

Commentaires

Rappel des objectifs

- Appui à la mise en œuvre des législations forestières par une contribution à la gestion durable de la faune sauvage en Afrique Centrale
- Préparation des populations à la diminution future des ressources naturelles fauniques par la sensibilisation et le développement d'activités économiques liées à l'élevage du petit gibier et de volaille

Etat d'avancement année 2002

- DP démarrage : mise en place du projet et des composantes Cameroun et Congo
- Comité de pilotage, DP 1
- Contrats de subvention avec des organismes partenaires au Congo et au Cameroun
- accent mis sur la mise en place de station de multiplication de géniteurs et sur l'appui aux éleveurs

Actions à mener, mesures à prendre pour 2003

- Avenant au contrat de service avec le CIRAD, notamment pour permettre la finalisation des activités
- Autonomisation des composantes avec les partenaires nationaux
- Finalisation de l'étude élevage conventionnel en zones de chasse
- Mise en ligne du site web
- Au Gabon : discussions avec les autorités autour de l'institutionnalisation de la station de recherche et d'élevage d'Owendo.
- Valorisation de l'étude sur la filière "viande de brousse", notamment à travers l'observatoire des forêts d'Afrique Centrale (FORAC)

Numéro(s) comptable(s) 8 ACP RCE 006

Intitulé PROCULTURE - Programme régional culturel en Afrique Centrale

Décision de financement CF n° 6259/REG Date de démarrage 11/10/2000 Date limite de validité 31/12/2004

Situation comptable

(en €)	Cumul au 31/12/2001	Cumul au 31/12/2002	Evolution 2001/2002	Solde	
Engagement primaire	1 980 000	1 980 000			
Crédits délégués	1 428 600	1 428 600		551 400,00	= RAC
Paiements	537 595,30	813 297,69	275 702,39	615 302,31	= RAP
				1 166 702,31	= RAL

Commentaires

Rappel des objectifs

- Contribuer à une meilleure définition et à un début de mise en place d'une politique culturelle ouverte dans les pays de l'Afrique Centrale
- Appuyer la gestion intégrée des patrimoines culturels notamment en ce qui concerne les interactions entre la culture, d'une part, et les patrimoines naturels (notamment la forêt), le développement de la société civile et la dynamique économique, d'autre part

Etat d'avancement année 2002

Mise en œuvre du DP 1 avec de très bons résultats pour les filières suivantes :

- Réseau jeunes talents musicaux
- Réseau créateurs contemporains
- Réseau Bédafrika
- Réseau parcs urbains

Aboutissement des démarches pour la mise en œuvre de PSICs nationaux au Gabon, à São Tomé, au Cameroun et au Congo.

Actions à mener, mesures à prendre pour 2003

Mise en œuvre des recommandations issues du dernier comité de pilotage, notamment la poursuite et le développement des projets / filières 2001/2002 ainsi que l'initialisation de nouvelles filières :

- danse
- théâtre, écriture
- patrimoines architecturaux
- répertoire (photos numériques) du patrimoine régional

Prolongation des activités et de l'assistance technique par une augmentation de montant de la décision de financement FED.

Recherche d'une poursuite / pérennisation des activités du programme à travers d'autres sources de financements, C.E. et autres bailleurs de fonds.

Organisation des assises régionales de la culture, à un niveau politique.

Numéro comptable	8 ACP GA 012				
Intitulé	SOUTIEN A L'EDUCATION DE BASE				
Décision de financement	CF 6432/GA	Date de démarrage	05/01/2002	Date limite de validité	31/08/2005
Situation comptable en €	<i>Cumul au 31/12/2001</i>	<i>Cumul au 31/12/2002</i>	<i>Evolution 2001/2002</i>	<i>Solde</i>	
Engagement primaire	5 000 000,00	5 000 000,00	0,00		
Crédits délégués	645 805,00	1 325 305,00	679 500,00	3 674 695,00	= RAC
Paiements	0,00	757 349,44	757 349,44	567 955,56	= RAP
				4 242 650,56	= RAL
<i>Commentaires</i>					
Rappel des objectifs Convention de financement	<i>Objectif global : l'objectif global du projet est l'amélioration de la qualité de vie des populations rurales et urbaines, par l'élévation de leur niveau d'éducation, ce qui</i> <i>Objectif spécifique : élever le niveau moyen d'éducation des élèves de l'enseignement</i>				
Etat d'avancement année 2002	Les activités mises en œuvre en 2002, première année d'exécution du projet :				
objectif : amélioration de la gestion du système. Résultats : 24	Composante 1 : appui à la carte scolaire comme cadre de gestion du système, avec une expertise internationale. Formation des agents affectés à la DPPI - Direction de la Planification et de la Programmation des Investissements. Organisation d'ateliers provinciaux sur la gestion décentralisée avec les équipes d'encadrement administratif et pédagogique de 7 des 9 IDA - Inspections déléguées d'Académie. Formation à la saisie informatique et à la collecte des données. Révision des questionnaires de collecte de données.				
objectif : lutte contre l'échec scolaire, développement des capacités des ressources humaines locales, dans une perspective de durabilité. Résultats : expérimentation dans 15% des écoles primaires du pays.	Composante 2 : dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire, amélioration des processus d'enseignement/apprentissage. Apprentissages : conception, élaboration et mise en œuvre de la phase expérimentale de nouveaux supports didactiques au 1er niveau du primaire par les enseignants/chercheurs de l'IPN - Institut Pédagogique National - avec l'appui d'une expertise internationale (introduction de l'approche par les compétences de base). Formations centrales et décentralisées des enseignants aux nouveaux processus d'évaluation des acquis scolaires. Enseignement : formation à l'analyse des besoins spécifiques, à l'animation et au suivi des formations continues décentralisées, de 10 conseillers pédagogiques affectés dans les 9 provinces (2 à Libreville). Mise en place d'un Comité de suivi regroupant toutes les institutions en charge des formations initiale et continue : IGEN - Inspection Générale de l'Education Nationale - ENS - Ecole Normale Supérieure - IPN - Institut Pédagogique National. ENI - Ecoles Normales d'Instituteurs et CPP - Centres de Perfectionnement				
objectif : amélioration de la gestion des	Composante 3 : organisation et tenue d'ateliers provinciaux de sensibilisation à la maintenance des infrastructures scolaires existantes. Présentation du projet aux gouverneurs des provinces pour ouvrir les ateliers à la société civile : parents, représentants des				
Activités à mener, mesures à prendre en 2003	Composante 1. Poursuite de l'appui à la carte scolaire, équipement de la salle informatique de la DPPI, moyens roulants et matériel informatique/bureautique pour les agents DPPI affectés en province, formation au traitement des données, appui à l'amélioration de				
Ces mesures sont développées dans le devis programme 2. Résultats à atteindre	Composante 2. Généralisation de l'approche par les compétences de base au CP1, étude de faisabilité du CP unique, expérimentation de l'approche en CE1. Poursuite des formations des enseignants à la nouvelle approche. Formation aux processus d'évaluation des acquis				
Le passage en pré primaire apparaît comme le facteur de réussite scolaire le	Composante 3. Réhabilitation et équipement des salles identifiées pour le pré primaire - 60 nouvelles sections pour lesquelles 60 instituteurs sortants des ENI recevront une formation spécifique. Formation des directeurs d'école à la maintenance des infrastructures, en association avec la société civile. Equipement d'une centaine d'écoles (les plus isolées) avec un kit de matériel de maintenance. Equipement de toutes les écoles avec une trousse de				

Numéro(s) de convention : 8 ACP GA 017

Intitulé : **SYSMIN**

Réf. décision : Date de démarrage : Date limite de validité :

Situation comptable

(en €)	Cumul au 31/12/2001	Cumul au 31/12/2002	Evolution 2001/2002	Solde	
Engagement primaire		35 000 000	35 000 000		
Crédits délégués			0	35 000 000	= RAC
Paiements			0	0	= RAP
				35 000 000	= RAL

Commentaire. La Convention de financement devrait être signée courant mars 2003

Rappel des objectifs :

- Maintien des performances économiques du pays ; maîtrise durable des impacts environnementaux ; réduction de la pauvreté dans les régions enclavées
- Renforcement de la capacité de l'Etat à promouvoir le potentiel minier du Gabon auprès des investisseurs privés nationaux et internationaux et à réguler ce secteur, notamment en matière de protection de l'environnement physique et social des

Etat d'avancement
année 2002 Les dossiers d'appel d'offres ont été préparés en clauses suspensives.

Actions à mener, mesures à prendre pour 2003

Signature de la convention de financement

Consultations : Travaux réaménagement et démantèlement, Surveillance des travaux, Assistance technique à la Cellule de

Numéro(s) comptable(s) 7 ACP RPR 771 ; 8 ACP RCE 012 ; 7 ACP GA 033 . 8 ACP GA 011 ; 8 ACP CM 028

Intitulé **Projet Ntem**

Réf. décision de financement

CF n° 6405/REG	Date de démarrage 31/12/2001	Date limite de validité 31/12/2007
-------------------	---------------------------------	---------------------------------------

Situation comptable

(en €)	Cumul au 31/12/2001	Cumul au 31/12/2002	Evolution 2001/2002	Solde	
Engagement primaire	13 100 000	13 100 000	0		
Crédits délégués	65 000	120 100	55 100	12 979 900	= RAC
Paievements	28 965	81 350	52 384	38 750	= RAP
				13 018 650	= RAL

Commentaires les 1 000 000 EUR sur PIN Cameroun 8e FED ne sont pas pris en compte.

Rappel des objectifs

- Contribution à l'intégration économique en Afrique centrale grâce au rapprochement physique des marchés et à la facilitation des échanges économiques et humains ; mise en valeur du potentiel économique des pays concernés en général, et de la zone des trois frontières.
- Amélioration des transports régionaux, en particulier des infrastructures de transport, en vue de réduire les coûts et la durée du transport par les itinéraires régionaux reliant Cameroun, Guinée Equatoriale et Gabon.

Etat d'avancement année 2002

02/02/2002	Publication avis d'appel d'offres Travaux
05/06/2002	Réception et ouverture des offres Travaux
22/07/2002	Réception et ouverture des offres Surveillance des Travaux
25/09/2002	Annulation de l'appel d'offres Travaux
18/10/2002	Attribution du marché de Surveillance des Travaux à C.Lotti

Actions à mener, mesures à prendre pour 2003

Attribution du marché de travaux à Sogea/Satom/Dodin

Numéro(s) comptable(s) 8 ACP GA 002 ; 7 ACP GA 035 ; 6 ACP GA 035

Intitulé Aménagement de la route Lalara Mitzic

Réf. décision de financement CF n° 6011/GA Date de démarrage 01/01/1999 Date limite de validité 31/12/2004 (après 2e avenant)

Situation comptable

(en €)	Cumul au 31/12/2001	Cumul au 31/12/2002	Evolution 2001/2002	Solde	
Engagement primaire	26 000 000	25 400 000	-600 000		
Crédits délégués	25 058 525	25 090 794	32 268	309 206	= RAC
Paiements	23 739 755	24 891 197	1 151 441	199 597	= RAP
				508 803	= RAL

Commentaires

Rappel des objectifs

- Appui à la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire visant à améliorer les conditions de vie en milieu rural et à freiner l'exode rural, par une intensification des échanges entre régions agricoles.
- renforcement de l'intégration économique entre le Gabon et ses voisins
- amélioration durable des conditions de circulation sur l'axe Libreville/Yaoundé

Etat d'avancement année 2002

25/06/2002 Dédouanement des stations de pesage

19/09/2002 Certificat de réception définitive des travaux

17/12/2002 Avenant n°2 = prolongation CF au 31/12/04

Actions à mener, mesures à prendre pour 2003

Installation des stations de pesage

ANNEXE 4 : CADRE LOGIQUE

TRANSPORTS	Indicateurs de performance	Sources de contrôle	Hypothèses
Objectifs nationaux sectoriels à long terme			
Réduire la pauvreté par une meilleure gestion des investissements des infrastructures publiques et des ressources naturelles, avec créations d'emplois importantes au milieu urbain et rural.	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs retenus à l'issue de l'adoption du Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP) 	<ul style="list-style-type: none"> Sources de contrôle retenues à l'issue de l'adoption du DSRP 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du programme de réduction de la pauvreté
Améliorer le désenclavement des régions, réduire des coûts de transport, améliorer la qualité des services et renforcer la sécurité routière	<ul style="list-style-type: none"> % des routes des différentes catégories : bon état ; moyen ; mauvais Coût de transport collectif par personne/km sur axes principaux 	<ul style="list-style-type: none"> Revue annuelle de politique sectorielle Enquêtes annuelles 	<ul style="list-style-type: none"> Développement du système de transport collectif et privé
Objectifs de l'intervention			
Objectif n°1 – Contribuer à la concertation entre le Gouvernement et les bailleurs de fonds	<ul style="list-style-type: none"> Revue périodiques du programme de développement du secteur et des engagements des différentes parties 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de revues périodiques 	<ul style="list-style-type: none"> Tenue des rencontres entre les parties prenantes du secteur
Objectif n°2 – Contribuer à la pérennité des investissements routiers déjà réalisés	<ul style="list-style-type: none"> % des routes des différentes catégories : bon état ; moyen ; mauvais % de voiries en bon état des grandes villes Pérennité des ressources du FER et de l'exécution de son programme annuel 	<ul style="list-style-type: none"> Campagnes de mesures et banque de données routières (MECV) Audit annuel des comptes et des activités du FER 	<ul style="list-style-type: none"> Entretien courant financé par taxes prélevées sur les usagers et dotations budgétaires
Objectif n°3 – Réduire le coût moyen du kilomètre de travaux d'aménagement routier	<ul style="list-style-type: none"> Coût moyen du km de routes de différentes catégories 	<ul style="list-style-type: none"> Revue annuelle des marchés attribués et des travaux exécutés 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un programme de formation et d'outils de gestion pour MECV
Objectif n°4 – Faciliter les échanges entre les régions et les grands centres urbains	<ul style="list-style-type: none"> Quantité de produits principaux et nombre de passagers transportés par la route 	<ul style="list-style-type: none"> Enquêtes annuelles 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une structure de collecte des données de transport routier

Rapport conjoint 2002

<p>Objectif n°5 – Augmenter la participation des PME aux travaux d'aménagement et d'entretien routier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Volume de travaux attribués aux PME et % par rapport au total des travaux réalisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Revue annuelle des marchés attribués et des travaux exécutés 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un programme de formation et de conseil aux PME
<p>Objectif n°6 – Améliorer la conservation et la gestion durable des ressources forestières</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'aires protégées classées • Investissements dans les aires protégées • Surfaces forestières sous aménagement durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Journal Officiel • Tableau des bords du Ministère des Eaux et Forêts • Rapports DGEF et SYNFOGA 	<ul style="list-style-type: none"> • Cohérence entre stratégie DFC et autres acteurs • Présence d'investisseurs privés dans l'éco-tourisme • Le Code Forestier est mis en œuvre avec succès
<p>Objectif n°7– Ouvrir la participation d'acteurs non-étatiques aux programmes de coopération</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'acteurs non-étatiques participant aux programmes de coopération 	<ul style="list-style-type: none"> • Revue annuelle d'activités d'acteurs non-étatiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité d'acteurs non-étatiques pour participer au programme de coopération
<p>Objectif n°8– Améliorer la performance des programmes de coopération</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'exécution des programmes de coopération 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activités et revues des programmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des programmes de réorganisation du MECV et de la Cellule de coordination auprès de l'ON